
L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux

Une étude rédigée par le CNCRESS
Juin 2019



L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux



Cette publication a été réalisée par l'Avise
et le RTES avec le soutien du Réseau rural,
et l'étude a été rédigée par l'Observatoire national
de l'ESS du CNCRESS en juin 2019



Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général. L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Elle anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social.

Les métiers de l'Avise :

- **Animer** : mettre en réseau et valoriser au niveau national les communautés d'acteurs de l'accompagnement ; renforcer les compétences métiers et sectorielles, les échanges de pratiques et les synergies.
- **Développer** : prototyper et déployer des programmes d'accompagnement et des nouveaux services.
- **Accompagner** : conseiller les acteurs et réseaux partenaires ; accompagner en mode individuel et collectif des dirigeants notamment dans leur phase de changement d'échelle.
- **Outiller** : capitaliser et partager les bonnes pratiques et méthodes ; créer des contenus et outils pédagogiques ; animer des plateformes de ressources et d'outils en ligne.

Contact :

18 avenue Parmentier, 75011 Paris
01 53 25 02 25 | contact@avise.org | www.avise.org | [@avise_org](https://twitter.com/avise_org)



Régions, départements, intercommunalités, communes...

Plus de 130 collectivités françaises engagées dans une démarche de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) rejoignent le RTES autour d'une conviction : l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des territoires.

Le RTES agit pour :

- **Promouvoir** les initiatives des territoires, à travers ses publications (lettre électronique, lettre papier trimestrielle...), son site internet, l'organisation de rencontres...
- **Valoriser** auprès des institutions la richesse des actions menées
- **Favoriser** le transfert de bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- **Rechercher** les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Au niveau européen, le RTES agit depuis de nombreuses années pour porter la voix des collectivités adhérentes et favoriser l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes.

Contact :

La Grappe – 75 rue Léon Gambetta,
59000 Lille
03 20 97 17 97 | animation@rtes.fr | www.rtes.fr | [@ReseauRTES](https://twitter.com/ReseauRTES)



Créé en 2004 à l'initiative des CRESS, le CNCRESS a pour vocation de répondre à leur besoin de structuration en région et de porter leur voix au niveau national. Lieu de concertation et de ressources pour les CRESS, il a pour objectif d'animer le réseau, de favoriser la mutualisation entre les CRESS, de promouvoir leur action et de les représenter au niveau national.

Le CNCRESS est porté par le réseau des 18 CRESS (13 en métropole et 5 outre-mer), qui regroupent ensemble plus de 1 500 adhérents, réseaux et entreprises de l'ESS. C'est tout le dynamisme des territoires qui est ainsi représenté, des nombreuses associations de l'éducation populaire, de la culture, de l'environnement ou de la formation, jusqu'aux banques coopératives et assurances mutuelles, en passant par le sanitaire et le médico-social, l'insertion et l'innovation sociale, les services aux entreprises...

La gouvernance du CNCRESS est assurée par un Conseil d'administration composé des président.es de chacune des CRESS. En son sein, le Bureau assure un suivi continu de la mise en œuvre des orientations du réseau.

Contact :

3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
01 49 88 52 53 | contact@cncres.org | www.cncres.org | [@CNCRESS](https://twitter.com/CNCRESS)

LE PROJET TRESSONS

**Territoires ruraux et économie sociale et solidaire,
outils et nouvelles synergies**

En septembre 2018, l'Avisé et le RTES ont lancé le projet TRESSONS qui ambitionne – sur trois ans – d'analyser et de renforcer l'impact de l'ESS sur les territoires ruraux, grâce à l'appui du Réseau rural national avec le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Au programme : études, valorisation d'initiatives, séminaires, formations-action, expérimentations, etc.

Objectifs du projet

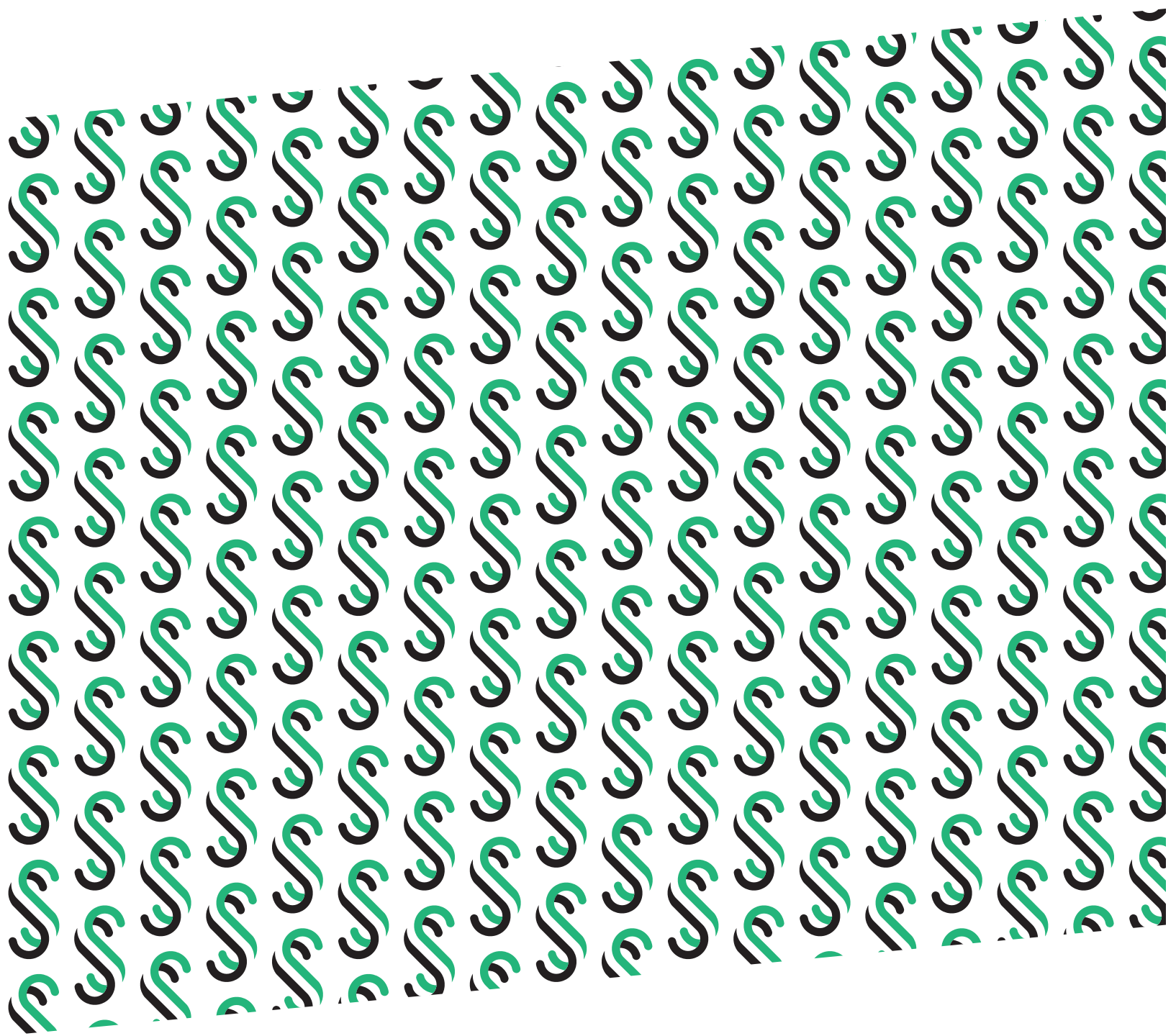
Afin de contribuer au renforcement de l'ESS rurale, le projet TRESSONS vise à en caractériser les apports et les conditions de développement, à permettre le partage d'expérience entre acteurs des territoires et notamment collectivités locales, et à analyser la manière dont le FEADER et les fonds européens sont ou pourraient être mobilisés.

4 grands champs d'action

- 1/ Analyser :** étudier la place de l'ESS dans les territoires ruraux et ses conditions de pérennisation.
- 2/ Capitaliser :** analyser et promouvoir les initiatives réussies, outiller les réseaux du développement rural et de l'ESS sur les ressources et apports possibles de l'ESS à travers l'élaboration d'un kit de ressources pédagogiques.
- 3/ Accompagner :** impulser et renforcer les coopérations entre acteurs ruraux, ESS et collectivités afin de créer des écosystèmes territoriaux .
- 4/ Valoriser :** diffuser les enseignements du projet et créer un réseau de partage d'information ESS & ruralités.

DE NOMBREUX PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le Réseau rural national, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Région Grand Est, les départements d'Ille-et-Vilaine et de Meurthe-et-Moselle, l'Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (ANPP), l'Association Familles rurales, les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Grand Est et de Bretagne, la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCUMA), la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et les réseaux ruraux du Grand Est et de Rhône-Alpes.



INTRODUCTION

L'étude présentée ici s'inscrit dans une démarche d'identification et de valorisation des particularités de l'économie sociale et solidaire (ESS) en milieu rural afin d'outiller les acteurs locaux dans le développement d'une autre façon de créer de la richesse sur les territoires. Ce projet, intitulé TRESSONS (Territoires Ruraux et Économie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies), est porté par l'Avisé et le RTES. Il témoigne d'une transformation du regard porté sur les territoires ruraux depuis maintenant près de 30 ans et du rapport historique qu'entretient l'économie sociale et solidaire avec ces derniers.

En effet, l'histoire de l'économie rurale donne à voir une certaine « sensibilité coopérative » au sein des communautés paysannes, qui se sont organisées depuis très longtemps selon des modes d'échange innovants, posant les jalons d'une « proto-économie sociale » avant même que celle-ci ne soit théorisée au XIX^e siècle. En réalité, la coopération en milieu rural est plutôt « fille de la nécessité »¹ : partout où l'agriculture a dû faire face à des crises sociales, climatiques, ou économiques, celle-ci s'est tournée vers de nouvelles formes d'entraide. Ainsi, dès le XIII^e siècle, les paysans du Jura qui ne parviennent pas à vendre leur lait durant l'hiver, s'organisent afin de mutualiser leurs surplus vendus et les transformer en fromage. Naissent alors les premières coopératives fruitières du Jura. Tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, le mouvement coopératif agricole prend de l'ampleur, se structure autour de grandes fédérations, est doté de nouveaux moyens financiers (les premiers crédits mutuels agricoles) et donne naissance sur les territoires ruraux à une véritable culture de la coopération : achats en commun, mutualisation de matériels de production, de ressources humaines, vente coopérative, etc. **L'économie sociale et solidaire est aussi un acteur historique de l'action sociale** : la présence d'œuvres philanthropiques développées par des fondations et associations issues d'héritages religieux explique encore aujourd'hui le poids

À l'économie industrielle et agricole – ou économie productive – qui dominait l'ensemble des activités rurales, succède désormais une économie de plus en plus tournée vers les services aux résidents.

important de ce secteur en milieu rural. L'ESS trouve donc historiquement une implantation particulièrement favorable sur ces territoires.

Mais depuis les années 1950, la structuration des espaces ruraux a profondément été modifiée. **L'exode rural a fortement contribué au vieillissement de ces territoires dont le solde naturel est encore aujourd'hui négatif.** Il n'est compensé que par un fort renouvellement démographique que vient alimenter l'apport de nouvelles populations issues de zones urbaines, communément désignées sous l'appellation de « néo-ruraux »². Attirés par le faible prix du foncier et le cadre de vie rural, ces nouveaux résidents participent à la forte croissance démographique de ces espaces : entre 2006 et 2012, la population rurale a ainsi augmenté de 4,3 % contre seulement 3,2 % dans l'ensemble de la France³. Cette évolution va de pair avec un processus de tertiarisation de l'économie rurale : à l'économie industrielle et agricole – ou économie productive – qui dominait l'ensemble des activités rurales, succède désormais une économie de plus en plus tournée vers les services aux résidents. Dite « présenteille »⁴, elle se décline sur plusieurs secteurs d'activité comme l'action sociale, le commerce, le tourisme, etc., et offre à l'économie sociale et solidaire un nouvel espace dans l'économie rurale. La transformation du paysage socio- ●●●

(1) P. Toucas, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Les Editions de l'Atelier, Collection Jean Maitron, 2005.

(2) C. Roullier, « Qui sont les néo-ruraux ? », *Informations Sociales* n°164, 2012.

(3) L. Davezies, « Le monde rural : situation et mutations », Note de synthèse, Terra Nova, 7 juillet 2017.

(4) Selon l'INSEE, l'économie présenteille recouvre toutes les « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ».

- économique des campagnes appelle donc à son tour une transformation de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci se déploie notamment sur plusieurs activités clés : celles des services à la personne, l'insertion socio-professionnelle ou le tourisme social, renforçant de fait l'attractivité des territoires ruraux par la valorisation des compétences et du patrimoine local. Partout en milieu rural, l'ESS joue donc un rôle majeur dans le développement des services, créant des emplois non délocalisables, tout en faisant valoir un fort ancrage territorial⁵.

Plusieurs défis se posent toutefois à l'ESS en milieu rural aujourd'hui. Si la désindustrialisation et la diminution des grandes exploitations agricoles touchent principalement l'emploi du secteur privé lucratif, cela ne veut pas dire que ce dernier laisse de plus en plus de place à l'économie sociale et solidaire pour opérer sur ces territoires. Bien au contraire, **certains secteurs actuellement dominés par l'ESS connaissent une concurrence accrue de la part de l'économie capitaliste**. Dans l'aide à domicile, l'offre de modes de garde des jeunes enfants ou l'hébergement de personnes âgées, le secteur lucratif se renforce au détriment de l'ESS.

Par ailleurs, **la désindustrialisation des espaces ruraux s'est également accompagnée du renforcement d'une pauvreté multiforme** qui constitue un autre défi à l'économie sociale et solidaire. Alors que les niveaux de vie sont globalement inférieurs en milieu rural par rapport aux milieux urbains, les mutations économiques de ces territoires ont à la fois renforcé les situations d'exclusions antérieures et développé une forme de précarité, composé de jeunes travailleurs et travailleuses faiblement qualifiés, survivants de petits boulots, de contrats courts et temps partiels, et pour lequel « *l'incertitude du lendemain se pose autant que celle des*

Partout en milieu rural, l'ESS joue un rôle majeur dans le développement des services, créant des emplois non délocalisables, tout en faisant valoir un fort ancrage territorial.

ressources insuffisantes »⁶. La place de l'ESS par rapport à la pauvreté rurale questionne autant sur sa capacité à répondre aux situations d'exclusions grâce à l'insertion socio-professionnelle que sur l'importance de l'emploi précaire qu'elle génère elle-même, notamment parmi les femmes.

Enfin, l'ESS fait face à un **retrait marqué des services publics en milieu rural**, notamment depuis la Révision générale des politiques publiques de 2007 (RGPP) qui visait à rationaliser l'organisation de l'action publique dans une logique de mutualisation et d'externalisation de certains services auprès d'acteurs privés⁷. L'ESS y a donc autant à perdre qu'à gagner : d'un côté la réduction des services publics signifie bien souvent une réduction des subventions accordées au secteur associatif, tandis que la baisse significative de l'emploi public fait également perdre à l'ESS une part importante de ses bénéficiaires en milieu rural ; de l'autre, le développement de partenariats entre le public et le privé pour le maintien de certains services pourrait donner à l'ESS de nouvelles marges de manœuvre.

(5) G. Pierre, E. Bioteau, « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Etudes de cas dans l'Ouest français », *Noréis* n°242, 2017.

(6) M. Berthod-Wurmser, R. Ollivier, M. Raymond, S. Villers, et D. Fabre, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Rapport IGAS N°RM2009-102P / CGAAER N°1883-tome 1, Paris, 2009.

(7) J.-M. Bricault, « L'administration des espaces ruraux à l'heure de la rationalisation », *Revue Française d'Administration Publique*, n°144, 2012.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude renvoie à une définition particulière de l'« espace rural », qui comporte des délimitations statistiques. Le terme de « rural », bien que renvoyant à des représentations collectivement partagées (« qui concerne la campagne, les paysans, l'agriculture », selon le dictionnaire Larousse), est une notion floue dont le contenu est en permanence discuté au gré des changements socio-démographiques des territoires concernés par ce qualificatif, ainsi que du rapport que la société entretient avec le monde « rural »¹. Par ailleurs, on ne peut considérer ce dernier comme une catégorie homogène. Le rural se décline au pluriel : dans leurs rapports aux territoires urbains (isolement ou proximité), leur morphologie propre (densité de population ou de bâti), leur géographie (territoires montagnards, littoraux, ou forestiers), ainsi que dans les activités économiques qui les structurent, les territoires ruraux recouvrent des réalités très différentes. Saisir un territoire rural par la statistique exige donc un arbitrage sur son périmètre. L'Observatoire des territoires et l'INRA proposent une typologie des campagnes françaises qui permet d'appréhender les espaces ruraux dans leur diversité démographique, économique ou paysagère². Cependant, on retrouve la plupart du temps deux approches distinctes dans la délimitation du périmètre des territoires ruraux.

La première est une **approche «morphologique»**, c'est-à-dire centrée sur la densité du bâti, utilisée par l'INSEE depuis les années 1950 à travers le prisme des unités urbaines. Une unité urbaine est « une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres »³. Est rurale une commune n'appartenant pas aux critères de l'unité urbaine.

La seconde approche, dite « **fonctionnelle** », considère le territoire à partir des déplacements domicile-travail. Développé par l'INSEE en 1996, le zonage en aires urbaines (ZAU) classe différents types d'espaces selon la part des résidents qui travaillent dans un pôle urbain. Ce découpage vise ainsi à délimiter « l'espace d'influence des villes »⁴. Les espaces ruraux sont alors constitués des communes isolées hors de l'influence des villes.

Ces deux approches définissent ainsi le rural comme la part résiduelle de l'urbain mais ne permettent pas de dégager une conception propre de ce qui fait un territoire rural. Dans ce sens, l'INSEE a progressivement renforcé son approche morphologique pour proposer une nouvelle grille de densité qui vise à catégoriser les communes selon la part de population résidant dans une zone d'habitat dense ou dispersé⁵. Elle distingue quatre types de territoires :

- les communes densément peuplées (plus de 50 % de la population habitant en zone très dense) ;
- les communes de densité intermédiaire (moins de 50 % de la population habitant en zone très dense) ;
- les communes peu denses (moins de 50 % de la population habitant en zone dense) ;
- les communes très peu denses (plus de 50 % de la population habitant en zone très peu dense), ces dernières composant l'espace rural.

Nous avons choisi de retenir dans cette étude une approche qui reprend à la fois la dimension morphologique et fonctionnelle du milieu rural.

En effet, l'approche morphologique permet de mieux saisir le rural en tant qu'espace vécu, tandis que l'approche fonctionnelle permet d'appréhender les territoires ruraux à travers leurs relations avec les autres territoires, et de mieux en comprendre la diversité de dynamiques socio-démographiques et économiques. Formulée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), cette approche classe la population en neuf groupes distincts selon deux critères⁶ : ●●●

(1) J-C ; Bontron, « La dimension statistique de la ruralité. Une manière de lire les représentations et les évolutions du rural », *Pour* n°228, 2015.

(2) <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-des-campagnes-fran-aises-et-des-espaces-enjeux-sp-cifiques-littoral-et-montagne>

(3) C. Aliaga et al. « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », Dossier de l'INSEE, 15 avril 2015.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

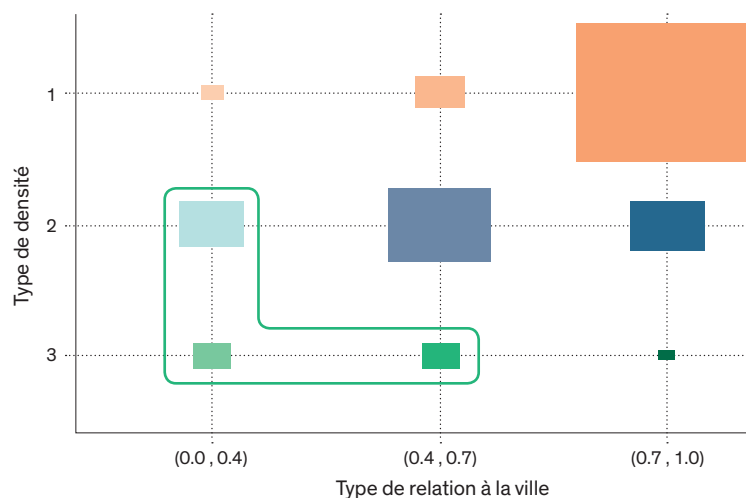
(6) B. Baccaïni, « Les différentes approches du rural », *Pouvoirs Locaux*, n°108, 2016.

- ● ● La densité de population selon la grille de densité de l'INSEE comprenant :
 - les communes denses (1) ;
 - les communes peu denses (2) ;
 - les communes très peu denses (3).
- La part d'actifs travaillant dans un pôle urbain regroupant :
 - les communes où moins de 40 % d'actifs travaillent dans une ville ;
 - les communes où entre 40 % et 70 % des actifs travaillent dans une ville ;
 - les communes où plus de 70 % des actifs travaillent dans une ville.

L'espace rural se compose ainsi de trois groupes de communes sur les neuf définis par le CGET (cf. encadré vert dans le graphique ci-dessous):

- Les communes très peu denses où moins de 40 % d'actifs travaillent dans une ville
- Les communes très peu denses où entre 40 % et 70 % des actifs travaillent dans une ville
- Les communes peu denses où moins de 40 % d'actifs travaillent dans une ville

Délimitation des territoires ruraux selon le CGET



Source : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Cette approche ne permet toutefois pas de disposer de données sur les espaces ruraux sur l'ensemble des DOM. Pour cette raison, nous avons choisi de restreindre l'étude au seul territoire métropolitain.

Le milieu rural tel qu'il est ainsi défini, comprend 6,3 millions d'habitants, soit 9,9 % de la population française métropolitaine, ainsi que 15 960 communes, soit 45,2 % de l'ensemble des communes métropolitaines.

Population et nombre des communes appartenant aux différentes typologies d'espaces du CGET

Typologies d'espace	Population	Part de la population	Nombre de communes	Part des communes
Rural	6 369 612	9,9 %	15 960	45,2 %
Périurbain	14 937 746	23,2 %	11 953	33,9 %
Urbain	42 993 463	66,9 %	7374	20,9 %
Total	64 300 821	100,0 %	35 287	100,0 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

On recense 1 168 960 salariés en milieu rural, soit 5% de l'emploi métropolitain. Parmi eux, 42,9% sont des ouvriers, ce qui reflète le caractère encore très

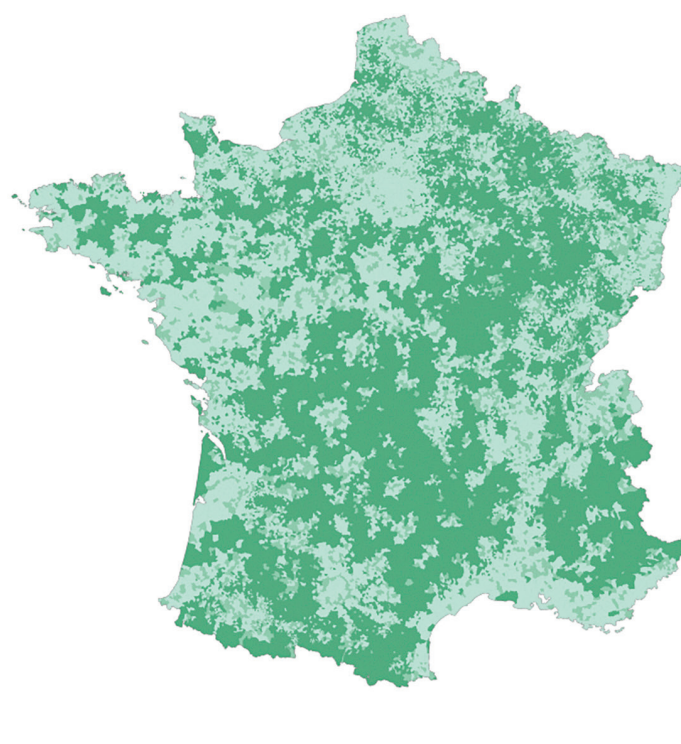
« productif » d'une économie rurale où l'industrie et l'agriculture restent des moteurs sur ces territoires, malgré les évolutions en cours.

Ensemble des effectifs et des établissements selon la typologie de territoires

Typologie d'espace	Effectifs	Répartition des effectifs	Etablissements	Répartition des établissements
Rural	1 168 960	5%	239 494	11%
Périurbain	1 947 294	9%	310 595	14%
Urbain	19 118 521	86%	1 716 999	76%
Total	22 234 775	100%	2 267 088	100%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Représentation des communes peu denses et peu liées à la ville (en plus foncé)



Source : IGN Géofla 2015, INSEE Recensement.

PÉRIMÈTRE STATISTIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

Principales sources de données citées dans ce document

INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2015

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations.

INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – 31 décembre 2014

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés.

Liste des entreprises de l'ESS - CNCRESS – janvier 2019

Le réseau des CRESS tient et met à jour la liste des entreprises de l'ESS au niveau national et dans les régions. Cette base de données est issue de la source INSEE SIRENE (stocks d'établissements) adaptée à l'ESS et qualifiée par le réseau des CRESS.

Services de l'Etat : Listes des structures agréées IAE au 31 décembre 2016

Cette base de données consolide l'ensemble des structures disposant d'un agrément de l'insertion par l'activité économique (IAE) délivré par les DIRECCTE, quel que soit la forme juridique de la structure porteuse. Sont ainsi répertoriés les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Services de l'Etat : Liste des structures agréées ESUS au 12 septembre 2017

Les données utilisées sont tirées de la liste des entreprises ESUS, consolidée par les services de l'Etat au 12 septembre 2017 après remontée de la DIRECCTE et qualifiée par l'Observatoire national de l'ESS.

SOMMAIRE

1. L'ESS dans les territoires ruraux : quelques chiffres clés	14
1.1 Une représentation plus importante de l'ESS en milieu rural.....	14
1.2 Une surreprésentation de coopératives parmi les établissements de l'ESS.....	15
1.3 L'emploi de l'ESS en hausse constante entre 2008 et 2015.....	15
1.4 Une économie plus « féminisée ».....	16
1.5 Des rémunérations plus faibles en moyenne.....	16
2. Les caractéristiques des établissements de l'ESS dans les territoires ruraux	17
2.1 Nature juridique des établissements de l'ESS en milieu rural.....	17
2.2 Identité des établissements de l'ESS en milieu rural.....	20
2.3 La taille des établissements de l'ESS.....	20
3. Les activités de l'ESS en milieu rural – État des lieux des principaux secteurs	21
3.1 L'action sociale, moteur de l'ESS en milieu rural.....	23
3.2. L'enseignement en milieu rural.....	27
3.3 Les activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche.....	29
3.4 Les activités financières et d'assurance.....	29
3.5 Le soutien aux entreprises en milieu rural.....	29
3.6 Le secteur du commerce.....	30
3.7 La santé humaine.....	30
3.8 Les activités de sport et de loisirs.....	31
3.9 L'hébergement et la restauration.....	31
3.10 Les services divers et les activités non classées.....	31
3.11 Les arts et spectacles.....	31
3.12 Le secteur industriel.....	32
4. Évolution de l'emploi dans l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015	33
4.1 Une évolution inégale selon les régions.....	34
4.2 Une augmentation très inégale selon les secteurs.....	35
4.3 Une progression relative de la part de l'ESS dans les différents secteurs d'activité.....	36
4.4 Une augmentation principalement portée par l'action sociale et l'hébergement médico-social et social.....	37
4.5 L'essor de l'emploi représenté par le secteur associatif.....	40
4.6 Une conjoncture favorable aux établissements de taille moyenne.....	40
5. Les caractéristiques de l'emploi de l'ESS dans les territoires ruraux	41
5.1 Une représentation des catégories socio-professionnelles favorable aux employés.....	41
5.2 Les métiers dans l'ESS en milieu rural : une concentration des postes d'aides à domicile et une surreprésentation de l'ESS dans les métiers du soin et de la banque.....	43
5.3 Les conditions d'emploi dans l'ESS en milieu rural.....	44
5.5 Les salaires dans l'ESS en milieu rural.....	44
5.6 La place des femmes dans l'ESS en milieu rural.....	49
Conclusion	53
Glossaire des secteurs d'activité	54

1

L'ESS dans les territoires ruraux : quelques chiffres clés

1.1 Une représentation plus importante de l'ESS en milieu rural

L'ESS compte **22 510 établissements** employeurs en milieu rural, soit 11 % des établissements ruraux du secteur privé et **9,4 % de l'ensemble des établissements ruraux**.

Les établissements de l'ESS implantés dans les communes rurales représentent ainsi 10,4 % de l'ensemble des établissements de l'ESS en France.

L'économie sociale et solidaire compte **161 900 emplois salariés** en milieu rural. Cela équivaut à plus de 140 900 emplois équivalent temps plein. En termes de **masse salariale**, l'économie sociale représente plus de **3,83 milliards d'euros** dans les territoires ruraux, soit **13,8 %** du total de la masse salariale de ces territoires.

L'ESS représente par ailleurs **13,8 % de l'emploi total** et **17,7 % de l'emploi du secteur privé** contre respectivement 10,5 % et 13,9 % dans le reste du territoire national.

TABLEAU 1 –
Nombre d'établissements et d'effectifs de l'ESS dans l'économie rurale, périurbaine et urbaine

ESS selon le territoire	Nombre d'établissements	Effectifs salariés	Part de l'emploi ESS dans l'ensemble de l'économie	Part de l'emploi de l'ESS dans le secteur privé
ESS rural	22 510	161 900	13,80 %	17,70 %
ESS périurbain	29 829	221 139	11,40 %	14,00 %
ESS urbain	164 963	1 947 375	10,20 %	13,60 %
Total	217 302	2 330 414	10,50 %	13,90 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

De façon générale, elle est aussi plus rurale que le reste de l'économie : **7% des emplois de l'ESS sont ruraux** contre 5% dans le reste de l'économie. Cette forte représentation de l'ESS en milieu rural tient non seulement au rôle que celle-ci a pu jouer historiquement dans le soutien aux activités agricoles grâce au secteur coopératif, mais aussi à celui qu'elle joue encore, dans la réponse à des besoins sociaux et territoriaux : action sociale, activités sportives et de loisirs, aide à domicile, crèches associatives, mutuelles de santé, établissements bancaires et proximité, etc.

1.2 Une surreprésentation de coopératives parmi les établissements de l'ESS

Par rapport à l'ensemble de la France, l'économie sociale en milieu rural regroupe beaucoup plus de coopératives et moins de mutuelles. On compte ainsi :

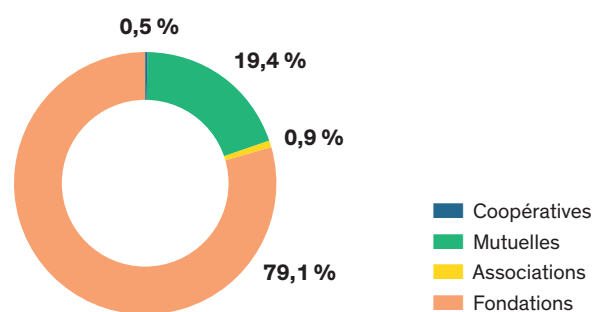
- 17 800 associations ;
- 4 300 coopératives ;
- 200 mutuelles ;
- 120 fondations.

1.3 L'emploi de l'ESS en hausse constante entre 2008 et 2015

Dans les territoires ruraux, entre 2008 et 2015, l'emploi dans l'ESS progresse de près de 5% alors qu'il régresse pour le reste de l'économie de plus de 4%. Sur cette période, l'ESS y gagne ainsi près de **7 500 emplois**. Sur la même période, l'emploi de l'ESS progresse de 5,3% dans l'ensemble de la France métropolitaine.

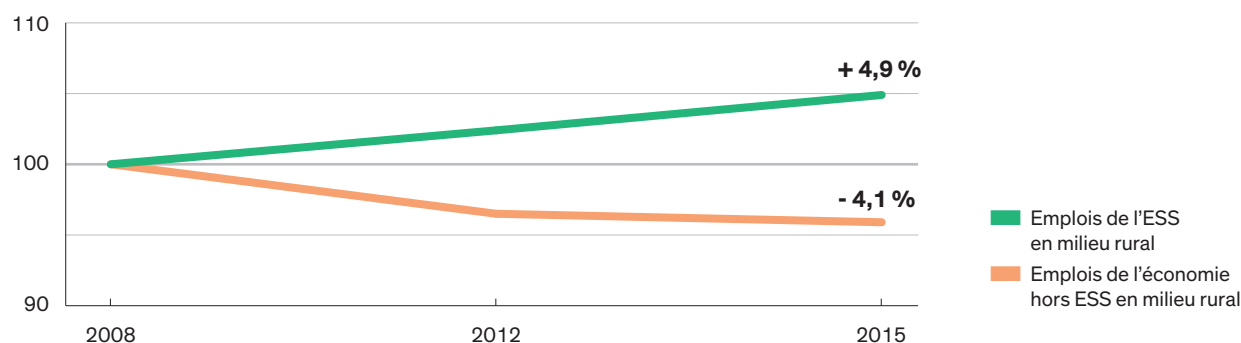
La forte représentation de l'ESS en milieu rural tient au rôle qu'elle a pu jouer historiquement dans le soutien aux activités agricoles grâce au secteur coopératif et à celui qu'elle joue encore dans la réponse à des besoins sociaux et territoriaux.

GRAPHIQUE 1 — Répartition des établissements ruraux de l'ESS par catégorie juridique



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

GRAPHIQUE 2 — Évolution comparée des effectifs salariés de l'ESS et ceux du reste de l'économie dans les territoires ruraux (indice base 100)



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

1.4 Une économie plus « féminisée »

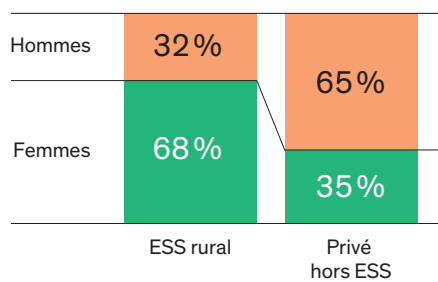
Les femmes représentent **68 % de l'emploi rural dans l'ESS** et les hommes 32 %, ce qui se rapproche de la répartition observée sur l'ensemble de la France dans ce champ de l'économie. A contrario, l'économie marchande hors ESS dans les territoires ruraux regroupe une grande majorité d'hommes : 65 % des postes sont occupés par des hommes, soit 5 points de plus que sur l'ensemble des territoires. Cette distinction est due tout d'abord à la structuration de l'économie sociale autour de métiers très « féminisés » (dans l'action sociale notamment) qui contraste largement avec le reste du

secteur privé, particulièrement orienté, dans le milieu rural, vers des activités de production industrielle et agricole où l'emploi est majoritairement « masculin ».

1.5 Des rémunérations plus faibles en moyenne

Dans l'ESS en milieu rural, la **rémunération annuelle brute moyenne** est de de **27 164 €** contre 28 855 € dans le reste de l'économie. On y gagne 11 % de moins que dans l'ESS au niveau national où la rémunération moyenne est de 30 636 € par an.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des emplois ruraux des hommes et des femmes dans l'ESS et dans l'économie privée hors-ESS



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

TABLEAU 2 – Rémunération annuelle brute moyenne selon le champ économique

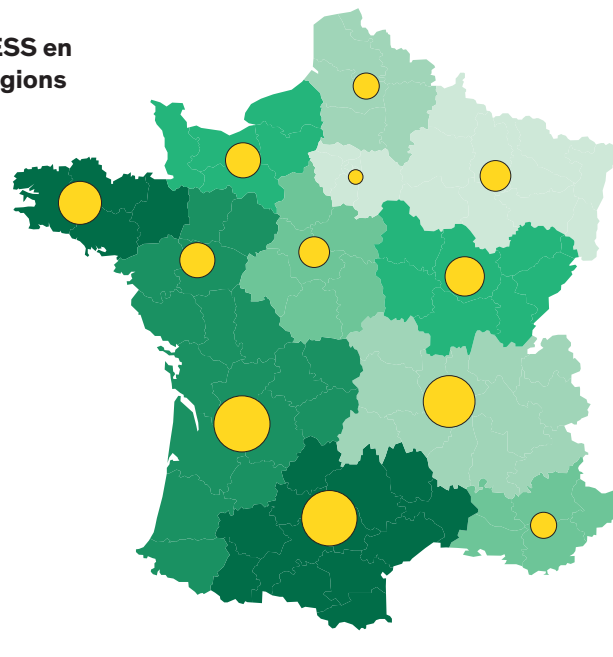
Champ	Rémunération annuelle brute moyenne
ESS rural	27 164 €
Hors ESS rural	28 855 €
Total ESS	30 636 €
Total Hors ESS	36 895 €

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

CARTE 1 – Part des effectifs de l'ESS en milieu rural selon les régions

Part de l'emploi de l'ESS en milieu rural

- Inférieur à 11,5%
- Entre 11,5 et 12%
- Entre 12 et 12,9%
- Entre 12,9 et 14,5%
- Entre 14,5 et 16,7%
- Supérieur à 16,7%



Volume d'emplois ruraux de l'ESS

- 27 143
- 13 571
- 6 786
- 3 393

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

2

Les caractéristiques des établissements de l'ESS dans les territoires ruraux

CHIFFRES CLÉS

22 510

établissements
dans l'ESS en milieu rural

9,4%

de l'ensemble
des établissements ruraux

11%

des établissements l'économie
privée en milieu rural

74,6%

de sièges

2.1 Nature juridique des établissements de l'ESS en milieu rural

2.1.1 — La répartition des établissements de l'ESS par nature juridique

L'économie sociale et solidaire en milieu rural se démarque par le poids important des **coopératives** : au nombre de 4 361, elles représentent 19,4% des établissements ruraux de l'ESS contre seulement 12,3% dans l'ensemble de la France. On les retrouve principalement dans les secteurs de **la banque** et de **l'assurance** (42% des coopératives), du **commerce** (23%) et du **soutien aux entreprises** (8,9%).

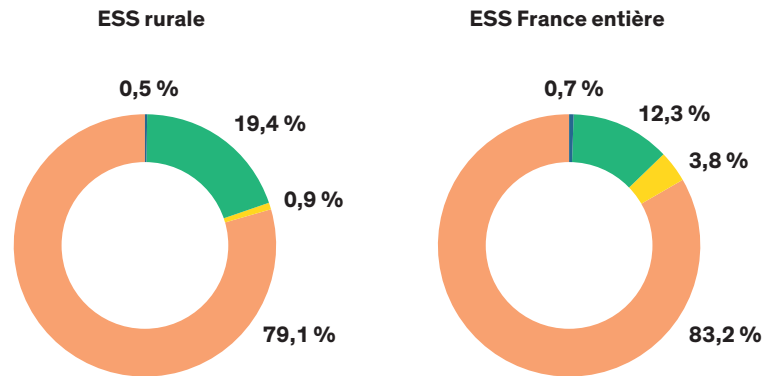
Dans ces deux derniers secteurs, elles sont souvent liées aux activités agricoles comme les coopératives commerciales de vente de produits agricoles ou les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricoles (CUMA) dans le cas des activités de soutien aux entreprises.

Quant aux associations, elles sont relativement moins nombreuses qu'à l'échelle de la France entière : elles représentent 79,1% des établissements, soit de 4 points en-dessous de la moyenne nationale. Les associations se concentrent notamment dans les secteurs des « activités non classées »¹ (21,5%) relevant souvent de l'éducation populaire, du sport et des loisirs (18,6%), de l'action sociale (16,5%), et du soutien aux entreprises (14,1%).

(1) Cf. Partie 3 pour les précisions méthodologiques concernant cette catégorie statistique.

**GRAPHIQUE 4 –
Répartition des
établissements de l'ESS
par nature juridique
en milieu rural et dans
l'ensemble de la France**

■ Fondations
■ Coopératives
■ Mutuelles
■ Associations



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Les fondations sont, elles aussi, moins importantes. En revanche, sur les 122 fondations que comprend l'ESS sur ces territoires, 71,3 % sont classées dans le secteur de l'action sociale contre seulement 52 % dans l'ensemble de la France.

Il en va de même pour les mutuelles : elles ne représentent que 0,9 % des établissements ruraux. Leur poids est donc quatre fois moins important que dans l'ESS à l'échelle de la France entière (3,8 % de établissements). Leurs activités diffèrent beaucoup selon leurs territoires d'implantation. Les mutuelles composées en grande partie d'agences d'assurance ou de santé-prévoyance et de services médicaux et paramédicaux (opticiens, cabinets dentaires, etc.) relèvent davantage d'implantations urbaines. **Les mutuelles rurales, quant à elles, sont bien plus présentes dans le secteur de l'action sociale (gestion d'équipements, d'hébergements médico-sociaux comme les EHPADs, activités liées à la petite enfance, etc.).** Ainsi, 30,3 % d'entre elles relèvent de ce type d'activités contre seulement 8,5 % sur l'ensemble du territoire national. Cette surconcentration dans l'action sociale se fait aux dépens du secteur financier : celui est représenté en France par près de 70 % des mutuelles contre seulement 54 % en milieu rural, soit un écart de 16 points.

Cette répartition témoigne d'une **structuration différenciée de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux, où les fondations et mutuelles jouent un rôle beaucoup plus important dans la réponse aux besoins sociaux, quand les coopératives s'impliquent davantage dans le soutien aux activités productives** (agriculture mais aussi industrie et construction), encore fortement représentées sur ces territoires.

2.1.2 – Les SCIC et les SCOP en milieu rural

Parmi les coopératives recensées en milieu rural, **124 relèvent du statut de SCOP (Sociétés Coopératives Participatives)** où les salariés sont associés majoritaires au capital de l'entreprise. Les SCOP rurales représentent 5,8 % de l'ensemble des SCOP présentes en France métropolitaine. Elles exercent en grande majorité des activités liées au secteur du soutien aux entreprises, du commerce ou de la construction (les menuiseries coopératives pour les travaux de charpente y sont particulièrement bien représentées).

On compte également **30 SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)** en milieu rural, soit 5,2 % de l'ensemble des SCIC. Ces coopératives se distinguent par une ouverture élargie de leur sociétariat : salariés, clients, bénévoles, partenaires privés et collectivités territoriales peuvent participer ensemble au capital.

Tout comme les SCOP, leurs activités sont très diverses. Mais entre la restauration, l'édition, les arts du spectacle et l'agriculture, ce sont les activités commerciales qui sont les plus couramment développées par les SCIC rurales et notamment le commerce de gros : on y retrouve de la vente de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, de la vente de bois et de matériaux de construction ou bien de combustibles comme la SCIC Bois Bocage Energie en Normandie.

Par ailleurs, on compte 3 coopératives d'activités et d'emploi (CAE) parmi les SCIC en milieu rural, dont l'objectif est de mutualiser certains services (administratifs, fiscaux, comptables, etc.) autour de plusieurs entrepreneurs salariés.

2.1.3 – Les établissements agréés ESUS en milieu rural

Au 30 mars 2017⁽²⁾, l'ESS en milieu rural compte **55 établissements ayant obtenu l'agrément ESUS** (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) délivré par l'Etat depuis son instauration par la loi ESS du 31 juillet 2014. Cela représente 5,7 % du total des agréments.

Ces derniers permettent aux entreprises d'accéder à l'épargne solidaire, d'accueillir des jeunes travailleurs en service civique, d'être éligibles au dispositif local d'accompagnement, et de gagner en visibilité auprès de leurs partenaires. Sont éligibles les établissements agréés de droit, mentionnés à l'article 11-II de la loi, et les établissements répondant aux critères fixés par la même loi (recherche d'utilité sociale, rémunération limitée, pas de capitalisation boursière, etc.).

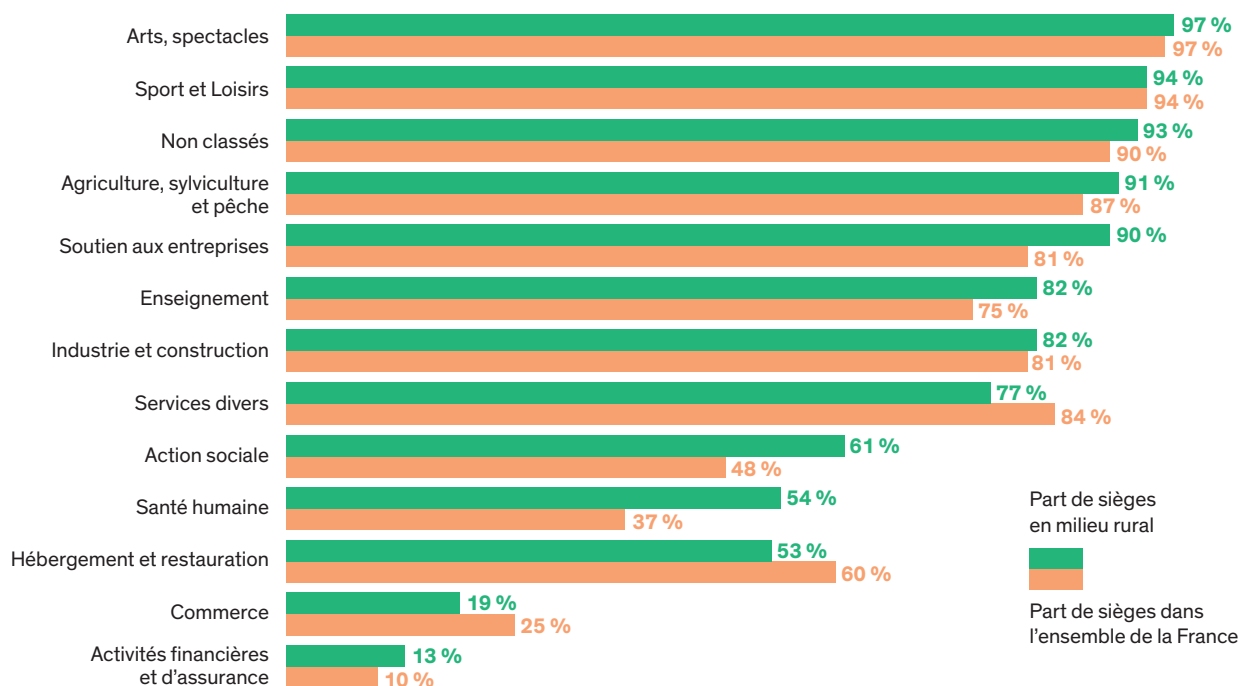
Les 55 établissements sont inégalement répartis sur le territoire : ¼ des agréments sont concentrés sur la seule région Auvergne-Rhône Alpes, 15 % en Nouvelle-Aquitaine et en région Grand Est et 11 % en Normandie,

le reste des territoires comprenant entre 1 et 8 % du reste des établissements agréés ESUS.

L'essentiel de ces établissements est composé d'**associations** (90 %). On compte également plusieurs **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** et des structures adaptées (pour l'insertion de personnes handicapées) qui font partie des établissements agréés de droit, soit un total de 24 établissements, dont une majorité d'Ateliers Chantiers d'Insertion.

Plus du tiers des établissements agréés sont catégorisés dans le secteur dit des « non-classés » (cf. partie 3). On y trouve, par exemple, une association de tourisme social et solidaire sur le plateau des Millevaches, une structure développant des circuits courts de distribution de produits alimentaires locaux en PACA ou bien un espace culturel et solidaire dans la région Grand Est. D'autres établissements relèvent de l'action sociale ou bien de la mise à disposition de ressources humaines, parmi lesquels on retrouve également plusieurs SIAE.

GRAPHIQUE 5 – Part de sièges dans l'ESS en milieu rural et dans l'ensemble de la France



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

(2) Le nombre d'établissements agréés ESUS est susceptible d'avoir connu une croissance très importante depuis les derniers chiffres disponibles arrêtés à fin mars 2017.

2.2 Identité des établissements de l'ESS en milieu rural

Sur l'ensemble des établissements ruraux de l'ESS, on trouve **74,6% de mono-établissements, c'est-à-dire d'établissements-sièges**. C'est beaucoup moins que dans l'économie privée lucrative qui en compte 89,2%. Cela s'explique notamment au travers des secteurs commerciaux ou financiers qui, dans l'ESS en milieu rural, relèvent le plus souvent de grandes coopératives opérant à l'échelle régionale. Cependant la part de sièges de l'ESS en milieu rural est supérieure à celle observée dans l'ensemble de la France (71% de sièges), se démarquant largement sur certains secteurs comme l'action sociale (+13 points) ou la santé humaine (+17 points).

Toutefois, le taux de sièges, s'il renseigne sur le fait que les prises de décisions restent à un niveau local, ne dit rien sur l'ancrage territorial des structures de l'ESS en milieu rural, ni sur la composition de leur gouvernance, la nature précise de leurs activités ou leurs interactions avec le territoire et ses acteurs.

2.3 La taille des établissements de l'ESS

Les établissements en milieu rural sont en moyenne plus petits que dans l'ensemble de la France. **L'ESS sur ces territoires regroupe ainsi plus de 83% de micro-établissements (moins de 10 salariés) contre 77% dans la France entière**. Les coopératives sont celles où cette part est la plus élevée : 88% d'entre elles sont des micro-établissements. Cela contraste avec la moyenne nationale : parmi l'ensemble des établissements de l'ESS, ce sont les associations qui sont les structures les plus petites en termes d'effectifs. Les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine font partie des activités où la part d'établissements de taille moyenne (entre 50 et 249 salariés) est la plus élevée avec respectivement 16,9% et 11% des établissements. A contrario, dans les arts et spectacles, le sport et les activités récréatives ainsi que dans la catégorie des non-classés, la quasi-totalité des établissements emploie moins de 10 salariés.

TABLEAU 3 –

Répartition des établissements de l'ESS selon leur taille en milieu rural et dans l'ensemble de la France

Tranche d'effectifs	Nombre d'établissements en milieu rural	Répartition des établissements en milieu rural	Répartition des établissements dans l'ensemble de la France
Micro-établissements (0 à 9 salariés)	18 719	83,2%	77,6%
Petits établissements (10 à 49)	3 117	13,8%	17,6%
Moyens établissements (50 à 249)	654	2,9%	4,6%
Grands établissements (250 et plus)	20	0,1%	0,3%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

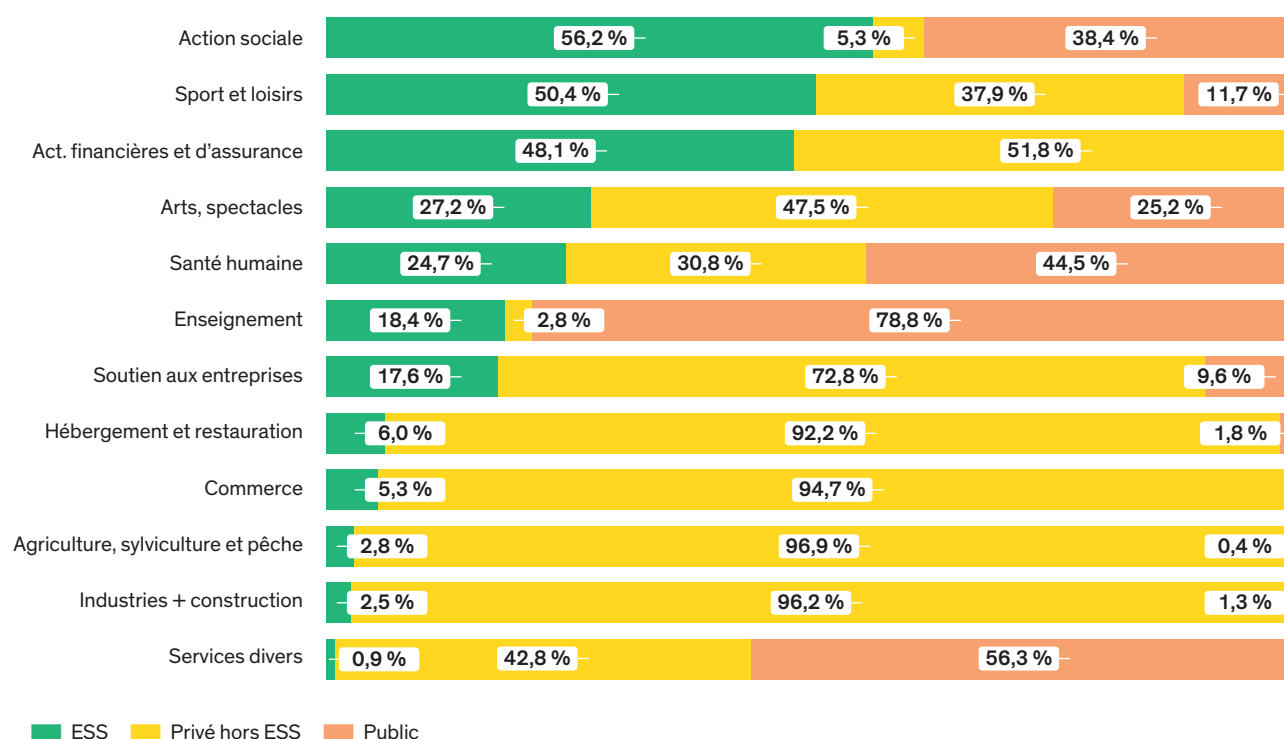
3 Les activités de l'ESS en milieu rural – État des lieux des principaux secteurs

L'observation de la place de l'ESS dans les différents secteurs d'activité donne à voir la façon dont se structure l'économie sociale en rapport aux besoins des territoires. Dans les territoires ruraux, l'ESS est fortement présente

dans les domaines de l'action sociale, des activités de sport et de loisirs ainsi que dans les activités financières et d'assurance.

GRAPHIQUE 6 –

Part des effectifs de l'ESS en milieu rural sur les différents secteurs d'activité (hors « non classés »)



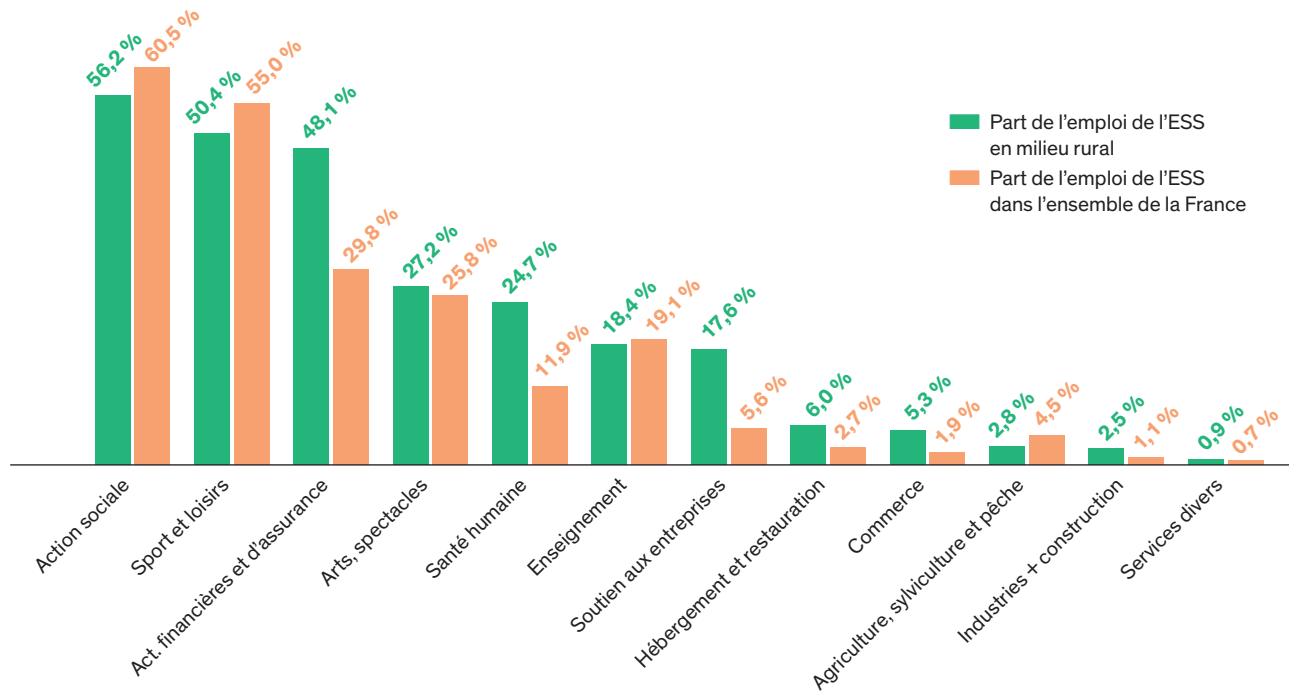
Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Par rapport à l'ensemble des territoires, on retrouve en milieu rural une part plus importante de l'emploi de l'ESS dans les secteurs de la **santé humaine**

(+13 points de pourcentage), le **soutien aux entreprises** (+12), l'**hébergement et la restauration** ainsi que le **commerce** (+3).

GRAPHIQUE 7 –

Part de l'emploi de l'ESS en milieu rural et dans l'ensemble de la France selon le secteur d'activité (hors « non classés »)



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

L'économie sociale et solidaire en milieu rural se démarque par l'importance de l'action sociale, regroupant la majorité de ses effectifs.

Enfin, il est à noter que la représentation des différents secteurs au sein des effectifs de l'ESS témoigne d'une forte concentration de l'emploi sur certains types d'activités. **L'économie sociale et solidaire en milieu rural se démarque ainsi en premier lieu par l'importance de l'action sociale, regroupant la majorité de ses effectifs.** Elle se distingue également par une surreprésentation des secteurs du soutien aux entreprises, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et de l'hébergement/restauration et par un poids beaucoup plus faible de l'enseignement, des activités financières et des arts et spectacles, par rapport à la France entière (cf. Tableau 4).

TABLEAU 4 –
Répartition des effectifs de l'ESS parmi les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois de l'ESS en milieu rural	Répartition des emplois de l'ESS en milieu rural	Répartition des emplois de l'ESS dans l'ensemble de la France
Action sociale	81 519	50,4 %	40,9 %
Enseignement	14 329	8,9 %	14,9 %
Santé humaine	11 111	6,9 %	7,7 %
Soutien aux entreprises	10 729	6,6 %	6,0 %
Industries + construction	8 694	5,4 %	2,1 %
Non-classés	8 200	5,1 %	6,8 %
Activités financières et d'assurance	7 553	4,7 %	10,8 %
Commerce	6 913	4,3 %	2,5 %
Sport et loisirs	3 798	2,3 %	3,8 %
Hébergement et restauration	3 676	2,3 %	1,1 %
Agriculture, sylviculture et pêche	2 150	1,3 %	0,5 %
Services divers	1 732	1,1 %	1,4 %
Arts, spectacles	1 496	0,9 %	1,4 %

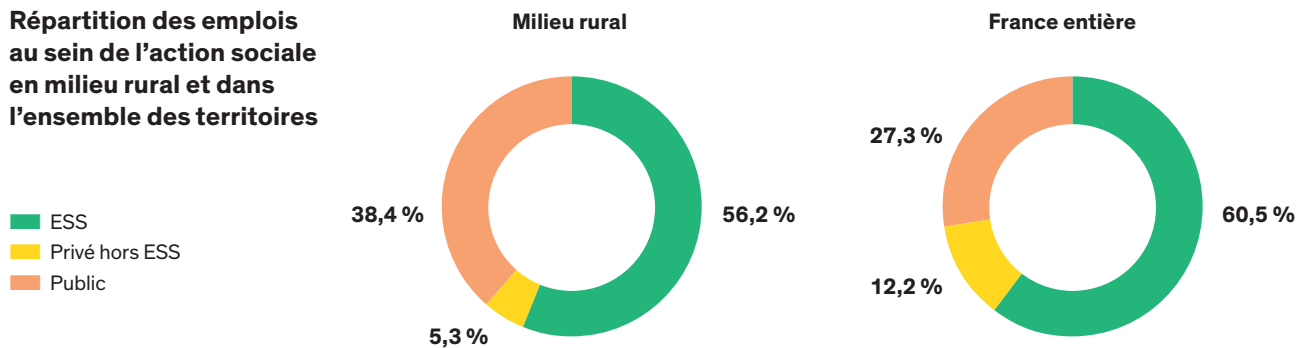
Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

3.1 L'action sociale, moteur de l'ESS en milieu rural

L'action sociale a toujours été une activité importante de l'économie sociale et solidaire, mais sur les territoires ruraux, celle-ci revêt une fonction déterminante : elle comprend **81 500 emplois, soit plus de 50 % de l'ensemble des emplois de l'ESS en milieu rural**. C'est bien plus que sur le reste des territoires (40 % des emplois de l'ESS). On recense également plus de 3 100 établissements, soit 13,8 % de l'ensemble des établissements ruraux de l'ESS. **La quasi-totalité de ces établissements sont des associations (à 93 %)** comme cela est aussi le cas à l'échelle de la France entière.

On notera que la part de l'ESS au sein même de ce secteur est moins importante en milieu rural qu'ailleurs : sur l'ensemble des territoires, l'ESS représente plus de 60 % des effectifs de l'action sociale quand elle en représente 56 % sur les territoires ruraux (cf. graphique 8). Cela est dû à l'importance de l'emploi public dans l'action sociale en milieu rural qui « capte » plus de 38 % des emplois du secteur (de 8 points supérieur à la moyenne nationale). Ainsi, l'action sociale relève beaucoup moins du secteur privé que dans les villes et leurs périphéries. Cependant, lorsque c'est le cas, 91 % des effectifs salariés appartiennent à l'ESS contre seulement 82 % sur l'ensemble de la France, signe que l'économie sociale est beaucoup plus investie dans l'action sociale en milieu rural qu'elle ne l'est sur le reste des territoires.

**GRAPHIQUE 8 –
Répartition des emplois
au sein de l'action sociale
en milieu rural et dans
l'ensemble des territoires**

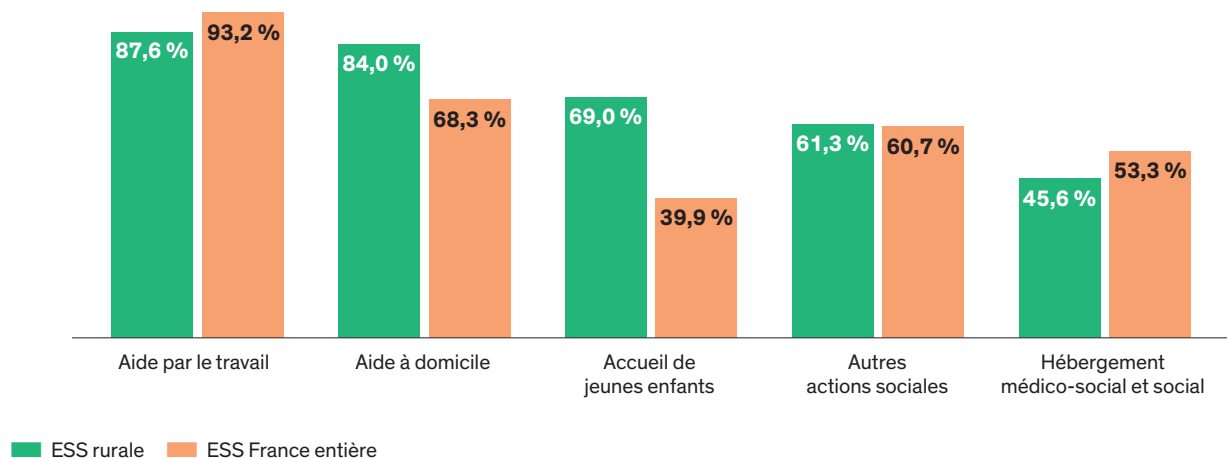


Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

L'action sociale regroupe différents sous-secteurs au sein desquels la présence de l'emploi de l'économie sociale est révélatrice des réponses que cette dernière est capable d'apporter aux besoins sociaux en milieu rural : sur des territoires exposés à un fort isolement des personnes âgées, l'ESS est ainsi largement surreprésentée dans l'aide à domicile, par rapport à l'ensemble de la France (cf. graphique 9). Elle l'est également dans la catégorie de l'accueil de jeunes enfants, faisant face à l'arrivée de

populations plus jeunes, issues de zones urbaines. Les seuls sous-secteurs où la représentation de l'ESS dans l'emploi est moins importante que celle observée sur l'ensemble de la France (l'hébergement social et l'aide par le travail) sont ceux où le poids du secteur public est beaucoup plus élevé en milieu rural, occupant une grande partie des emplois alors réservés à l'ESS dans ces secteurs.

**GRAPHIQUE 9 –
Part de l'emploi total relevant de l'ESS dans les sous-secteurs de l'action sociale en milieu rural et dans l'ensemble de la France**



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

TABLEAU 5 – Répartition des emplois ruraux de l'ESS sur les différents sous-secteurs de l'action sociale

Sous-secteurs d'activité	Effectifs dans l'ESS en milieu rural	Répartition des effectifs en milieu rural	Répartition des effectifs dans la France entière
Accueil de jeunes enfants	2 449	3 %	4 %
Autres actions sociales	7 288	9 %	20 %
Aide par le travail	10 897	13 %	16 %
Aide à domicile	16 453	20 %	18 %
Hébergement médico-social et social	44 432	55 %	42 %
Total	81 519	100 %	100 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

3.1.1 – L'hébergement social et médico-social, une implantation rurale historique

L'hébergement social et médico-social est le sous-secteur de l'action sociale le plus important dans l'ESS en milieu rural. Sur la France entière, il compte pour 42 % des effectifs de l'ESS dédiés à l'action sociale, alors que sur les territoires ruraux il représente plus de 54 % des emplois de l'économie sociale (cf. tableau 5).

Par ailleurs, cette catégorie comprend pour plus du tiers, des établissements relevant de l'hébergement social et médicalisé pour personnes âgées. Les maisons de retraite, souvent sous la forme d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), y sont surreprésentées. En grande majorité gérées par des associations, ces structures sont aussi portées par de nombreuses mutuelles répondant aux dispositions du livre III du Code de la mutualité¹. On retrouve également quelques fondations historiques parmi ces gestionnaires telles que « Partage et Vie » de la Caisse d'Épargne, la fondation Massé Trévidy en Bretagne ou bien Texier Gallas en Centre Val-de-Loire.

L'hébergement médico-social recouvre également, en milieu rural, près d'un quart d'établissements dédiés à l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental. Leur forte présence sur ces territoires s'explique en partie par un processus historique de ségrégation spatiale des lieux de traitement des troubles psychiques en dehors des villes. Aujourd'hui, ces établissements sont principalement gérés par des associations, parmi lesquelles se trouvent

notamment le réseau des associations départementales d'amis et de parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) et les associations pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).

3.1.2 – L'aide à domicile en milieu rural : le monopole de l'ESS

Avec 16 400 emplois, l'aide à domicile est le deuxième plus important sous-secteur de l'action sociale dans l'ESS en milieu rural (20 % des effectifs de l'action sociale). L'ESS y est également fortement représentée : 84 % des effectifs ruraux de l'aide à domicile relèvent de l'économie sociale sur les territoires ruraux contre seulement 68 % à l'échelle de la France entière. On retrouve, dans ce secteur, l'ensemble des prestations de services de soins, de garde d'enfants, d'entretien ménager et de services divers réalisés au domicile de particuliers. Il comprend pour l'essentiel des associations adhérentes du réseau ADMR (Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural) qui coordonne depuis 1945, via ses fédérations départementales, près de 2 900 structures locales autonomes.

On peut enfin observer que la structuration économique du secteur diffère beaucoup en milieu rural : alors que sur l'ensemble du territoire national, le secteur privé lucratif détient près du quart des emplois de l'aide à domicile, suite à la dérégulation du secteur en 2005², il ne représente que 3,5 % des emplois en milieu rural où l'économie sociale et solidaire occupe une place prépondérante. **L'ESS comprend ainsi 93 % des emplois d'aide à domicile du secteur privé en milieu rural contre 73 % dans l'ensemble de la France.** La légitimité

(1) Le livre III du code de la mutualité régit le fonctionnement des mutuelles qui pratiquent « la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales ».

(2) La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite loi « Borloo », vise à développer le secteur du service à la personne, en réduisant les coûts d'entrée de nouveaux acteurs sur ce marché et en professionnalisant le métier d'aide à domicile.

territoriale dont bénéficient depuis longtemps les associations d'aide à domicile en milieu rural pourrait expliquer la limitation de l'entrée sur ce marché de nouveaux acteurs privés, comme cela a pu être observé dans les Pays de la Loire³. Sur ces territoires, la proximité géographique et organisationnelle des établissements de l'ESS avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème local de l'aide à domicile lui confère ainsi un quasi-monopole sur ce secteur.

3.1.3 — L'aide par le travail : les ESAT au cœur de l'insertion des personnes en situation de handicap

L'aide par le travail comprend l'ensemble des structures d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ces dernières emploient plus de 10 000 salariés dans l'ESS en milieu rural, soit 13,4 % des emplois de l'action sociale en milieu rural. **Par rapport à l'ensemble des territoires, l'ESS est moins représentée dans ce secteur** (86 % des effectifs de l'aide par le travail contre plus de 94 % pour la France entière.). Cela est dû à la part importante des emplois publics dans l'aide au travail en zone rurale (13 %).

Sur les 185 établissements ruraux que compte ce secteur, plus de la moitié est composée d'établissements de taille moyenne (entre 50 et 249 salariés), parmi lesquels se trouvent de nombreux **établissements et services d'aide par le travail (ESAT)**, proposant des activités adaptées aux compétences des travailleurs handicapés tout en répondant aux besoins locaux : à l'ESAT de la ferme de Guye, en Bourgogne-Franche-Comté, sont produites des confitures artisanales issues de l'agriculture biologique ; le Foyer de Cluny, en Centre Val-de-Loire propose quant à lui des activités d'horticulture et de floriculture sur des espaces agricoles adaptés tout en développant des prestations d'entretien d'espaces verts à destination des acteurs locaux.

3.1.4 — L'accueil des jeunes enfants : des modes de garde diversifiés

L'accueil des jeunes enfants en milieu rural compte 1 900 emplois relevant de l'ESS, soit 3 % du total des emplois de l'ESS dans l'action sociale sur ces territoires. D'apparence peu élevée au regard du volume d'emplois considéré, la part de l'économie sociale dans ce secteur est cependant importante : **69 % des emplois y relèvent de l'ESS en milieu rural contre seulement 39 % à l'échelle de l'ensemble de la France.**

Cette catégorie d'activités comprend principalement des crèches, des micro-crèches, des haltes-garderies, des établissements multi-accueil ainsi que des maisons d'assistantes maternelles (MAM), la quasi-totalité de ces établissements étant de statut associatif. On y retrouve notamment des associations membres du réseau des Familles rurales qui fédère plus de 260 structures d'accueil dédiées à la petite enfance sur l'ensemble de la France.

Il est à noter cependant que les assistantes maternelles sont beaucoup plus sollicitées en milieu rural qu'ailleurs, à cause du faible nombre de lieux d'accueil pouvant être soutenus financièrement par les collectivités⁴.

L'offre globale se compose en majeure partie des services proposés par des travailleurs indépendants, et non de structures collectives relevant de l'ESS, ce qui relativise la représentation de cette dernière dans l'ensemble de l'offre. Elle joue toutefois un rôle important dans la diversification des modes de garde en proposant des offres d'accueil collectifs et innovants, comme les lieux d'accueil itinérants, afin de couvrir des territoires encore mal équipés, ainsi que dans la gouvernance des structures collectives qui impliquent davantage les parents usagers.

3.1.5 — Les « autres actions sociales » : un domaine moins investi par l'ESS

Cette catégorie regroupe les activités d'accueil de jour d'adultes ou d'enfants handicapés, de personnes âgées, de sans-abris et de réfugiés, les services de conseil économique aux publics précarisés, l'aide à l'accès au droit, la réinsertion sociale ainsi que les actions caritatives et les œuvres de bienfaisance dans toute leur diversité. On y recense près de 7 200 emplois dans l'ESS en milieu rural, soit **8,9 % des emplois de l'ESS dans l'action sociale. C'est beaucoup moins que sur l'ensemble des territoires où le secteur des « autres actions sociales » couvre plus de 20 % des emplois de l'ESS dans l'action sociale**, notamment en milieu urbain où cette couverture monte à 23 %. Cela peut s'expliquer par un maillage beaucoup moins dense de l'action sociale sur les territoires ruraux où la pauvreté est plus diffuse et moins visible⁵, contrairement aux grandes et moyennes villes où la concentration de la pauvreté appelle un renforcement des moyens de soutien aux personnes les plus fragilisées.

Cela n'empêche pas l'ESS de jouer pleinement son rôle de « réparateur social » : en milieu rural, la catégorie des « autres actions sociales » concerne ainsi une grande

(3) Leroux I., Pujol L., Rigamonti E., « Nouvelle régulation concurrentielle et nouveaux jeux de proximités. Les associations d'aide à la personne à la reconquête de leur légitimité territoriale », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 2012.

(4) M. Pierre, « Les assistantes maternelles : une composante essentielle de l'offre de garde en milieu rural », Politiques sociales et familiales, n°107, 2012.

(5) H. Tallon, I. Lignières, M.C. Bureau, E. Le Dantec, « Les pauvres en milieu rural » - Rapport final (lot 1) in Invisibilité sociale : publics et mécanismes, novembre 2015.

part d'associations d'éducation populaire, de loisirs, de promotion de l'accès à la culture, d'accompagnement de personnes fragilisées et de soins. Certaines s'inscrivent dans une dynamique de multi-services comme l'Association Action Solidarité Entraide (AASE) en Nouvelle-Aquitaine, qui figure parmi les plus gros employeurs de ce secteur. On trouvera par ailleurs des

centres sociaux et socio-culturels, des établissements d'insertion par l'activité économique, des épiceries solidaires et des structures d'accueil dont une grande partie sont membres des réseaux des ADMR, des Familles rurales ou des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP).

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN MILIEU RURAL

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Depuis les années 1970, elles promeuvent une démarche qui place l'économie au service du développement des capacités d'agir des plus précaires, tout en offrant à l'économie sociale de nouveaux moyens de répondre aux besoins des territoires. Fonctionnant sur la base d'emplois de courte durée, ces structures développent le plus souvent des activités de services de proximité destinés aux entreprises, aux collectivités ou aux particuliers⁶. Elles se déclinent selon plusieurs modèles : les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sont des structures à lucrativité limitée visant

les publics les plus éloignés de l'emploi ; les Entreprises d'Insertion (EI) sont des entreprises commerciales à but social ; les Associations Intermédiaires (AI) mettent à disposition d'autres structures des salariés en insertion (le plus souvent dans le cadre de l'aide à domicile) ; enfin, les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) fonctionnent dans une logique d'agence d'intérim. En milieu rural, on compte 176 SIAE parmi lesquelles :

- 114 ateliers chantiers d'insertion (65 %) ;
- 38 associations intermédiaires (19 %) ;
- 28 entreprises d'insertion (16 %) ;
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (1 %).

Les SIAE en milieu rural représentent 4,2 % de l'ensemble des SIAE recensées sur le territoire national. Ces structures couvrent une très large palette d'activités. Si plus du tiers d'entre elles se trouvent classées dans le secteur de l'action sociale (action sociale sans hébergement et aide par le travail) comprenant principalement des ACI, on trouve également de nombreuses activités de maraîchage et de jardinage comme les jardins de l'Adour en Occitanie faisant partie du réseau national des Jardins de Cocagne⁷. Se trouvent également en milieu rural des Ressourceries d'insertion, des restaurants, des clubs de sports ou des structures développant des services d'aménagement paysager.

(6) Pour plus d'informations : « Les enjeux sociaux et économiques des structures de l'insertion par l'activité économique », *Regard d'Expert*, Avise/Centre de ressources DLA IAE/France Active, 2018.

(7) J.-L. Pineau (propos recueillis par L.-M. Voisin) « Le Jardin de Cocagne d'Angers : du chantier d'insertion à l'emploi accompagné », *Revue Pour*, n°201, 2009.

3.2 L'enseignement en milieu rural

Dans le secteur de l'enseignement en milieu rural, l'ESS compte 14 300 salariés, ce qui représente plus de **18,4 % des emplois (cf. graphique 6)**. C'est légèrement moins qu'à l'échelle de l'ensemble de la France (19,1 % des emplois du secteur).

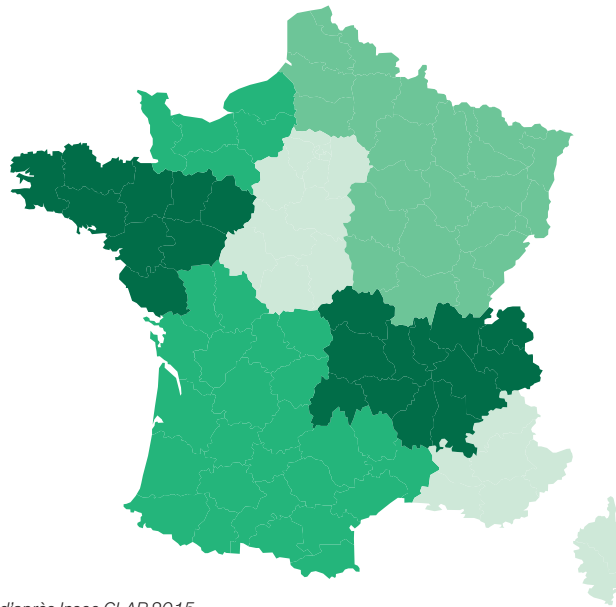
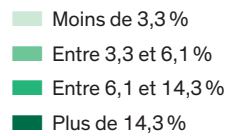
En outre, les activités d'enseignement sont très faiblement représentées dans l'ESS même, par rapport à la moyenne nationale : elles concernent 8,9 % des emplois ruraux de l'ESS contre plus de 14 % du total des emplois de l'ESS.

Cependant, la place de l'enseignement dans l'ESS en zone rurale est très variable selon les régions. **La Bretagne, les Pays de la Loire et l'Auvergne-Rhône Alpes concentrent à elles seules près des deux tiers des effectifs ruraux**

de l'ESS dans ce secteur. Cela s'explique notamment par l'ancrage historique de l'enseignement catholique en milieu rural sur ces territoires. La part de l'emploi de l'ESS dans l'enseignement évolue de la même façon : l'économie sociale est beaucoup mieux représentée dans ces mêmes régions, où ses effectifs dépassent parfois 40 % de l'ensemble des emplois ruraux du secteur.

Au regard des sous-secteurs, l'ESS se distingue dans les territoires ruraux par la **surreprésentation de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur** qui compose 88 % du total de ses effectifs dans l'enseignement, soit 12 points de plus qu'au niveau national. On doit, là encore, cette répartition à la **forte présence d'établissements catholiques en milieu rural**, et plus particulièrement d'organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) à la tête d'écoles primaires pour la plupart. Sur les activités

**CARTE 2 –
Répartition des effectifs du
secteur de l'enseignement
dans l'ESS en milieu rural**



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

d'enseignement secondaire technique et professionnel, le réseau des **Maisons Familiales Rurales (MFR)** est très présent, disposant de formations très variées, notamment orientées vers les métiers de l'agriculture, du bâtiment, de l'agro-alimentaire, des services à la personne, etc. La part de l'ESS dans les effectifs ruraux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est légèrement supérieure à la moyenne nationale (17,2 %).

Il en va de même pour les activités des « autres enseignements » : l'ESS y représente 54 % des effectifs

dans les territoires ruraux contre 52 % sur la France entière où la part de l'emploi public est plus élevée. Cette catégorie regroupe notamment des établissements d'enseignement des pratiques artistiques (écoles de danse, de musique, de théâtre, etc.) et sportives (cours de gymnastique, de yoga ou d'équitation pour les plus représentés).

Enfin, dans la catégorie de la « formation adulte » qui comprend pour l'essentiel des établissements de formation professionnelle, l'économie sociale est très

**TABLEAU 6 –
Répartition des effectifs des différents sous-secteurs de l'enseignement selon le type d'espace**

Activités	ESS	Privé hors ESS	Public
Enseignement primaire/secondaire/supérieur			
Rural	17,2 %	0,2 %	82,6 %
France entière	16,3 %	1,0 %	82,6 %
Autres enseignements			
Rural	54,8 %	33,7 %	11,5 %
France entière	52,6 %	29,8 %	17,6 %
Formation adulte			
Rural	21,8 %	57,4 %	20,7 %
France entière	34,5 %	44,0 %	21,5 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

faiblement représentée. Elle ne concerne que 21 % des emplois en milieu rural contre 34 % sur l'ensemble des territoires. Cet écart s'explique par la surreprésentation du secteur privé-lucratif en milieu rural dans ce secteur, qui y occupe plus de 57 % des effectifs (cf. tableau 6).

3.3 Les activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche

L'économie sociale comprend 2150 emplois dans le secteur agricole, soit **2,8 % des effectifs totaux** de ce secteur, relevant pour l'essentiel du secteur privé. Cette part est d'ailleurs assez faible à l'échelle de la France entière où l'ESS comprend 4,5 % de l'emploi agricole. Pourtant, l'économie sociale joue un rôle majeur dans la structuration des activités agricoles autour de systèmes d'entraide et de mutualisation de matériel, de main d'œuvre et d'achat de matières premières.

Cet écart de représentation entre la part de l'emploi et l'impact reconnu de l'ESS dans l'agriculture s'explique par la place importante occupée dans ce secteur par des coopératives non employeuses (non comprises dans les données statistiques de cette étude). Ces structures sont le plus souvent gérées par leurs adhérents eux-mêmes, à savoir des exploitants agricoles exerçant pour la grande majorité leurs activités à titre individuel ou sous la forme de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), n'appartenant pas à l'ESS.

Sur les 382 coopératives employeuses que l'on retrouve dans ce secteur en zone rurale, **les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** figurent parmi les structures les plus importantes. Depuis les années 1950, elles offrent un cadre juridique à des pratiques de coopération anciennes dans le milieu agricole. Elles n'ont pas de but lucratif et servent essentiellement à la mutualisation et au partage de matériel et de main d'œuvre agricole entre plusieurs chefs d'exploitation adhérents afin que ces derniers puissent développer leurs activités à moindre coût dans un contexte de plus en plus concurrentiel. On compte plus de 12 260 CUMA en France auxquelles adhère 1 agriculteur sur 2⁸. Parmi elles, 700 ont employé au moins un salarié en 2015 en milieu rural⁹. Elles réalisent des activités s'inscrivant aussi bien dans le secteur agricole que dans celui du soutien aux entreprises, au sens de l'INSEE (cf. plus bas). Le statut coopératif concerne également les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) et autres sociétés coopératives agricoles (SCA).

Le reste des établissements agricoles se compose pour la majorité de **groupements pastoraux** à statut associatif. Ces structures réunissent plusieurs éleveurs dans le but d'une gestion collective et partagée des pâturages de montagne : mise en commun des troupeaux sur un même foncier, mutualisation du gardiennage, achats en commun, etc.

3.4 Les activités financières et d'assurance

Les activités financières et d'assurance regroupent 7 553 emplois et 1961 établissements dans l'ESS en milieu rural. Malgré la faible part d'emplois que représente ce secteur dans l'économie sociale, **48 % des effectifs y relèvent de l'ESS**, soit près de 20 points de plus qu'à l'échelle de la France entière.

Le secteur se distingue en effet par la présence très importante en son sein d'établissements bancaires coopératifs. Parmi l'ensemble des établissements financiers et d'assurance en zone rurale, 34 % sont des coopératives contre seulement 16 % sur la France entière. Cette implantation remonte au XIX^e siècle où les sociétés de crédit agricole mutuel, soutenues par l'Etat, se créent en vue de soutenir l'effort de production des premières coopératives agricoles¹⁰. Au sein même de l'ESS, on trouve 94 % de coopératives dans ce secteur contre 67 % sur les territoires urbains où les mutuelles d'assurance occupent une place beaucoup plus importante. Par leur ancrage territorial et la mobilisation de leur sociétariat, ces coopératives bancaires constituent un outil clé du développement rural¹¹. Les caisses locales du crédit agricole composent la grande majorité de ces établissements.

3.5 Le soutien aux entreprises en milieu rural

Le secteur du soutien aux entreprises compte plus de 10 700 emplois relevant de l'économie sociale, soit **17 % du total des emplois de ce secteur**. C'est trois fois plus que sur l'ensemble de la France où l'ESS ne représente que 5,6 % des effectifs du soutien aux entreprises. Ce secteur comprend notamment des **activités spécialisées de type scientifique et technique**, à l'instar de la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Petra Patrimonia qui accompagne en Corse des entrepreneurs engagés dans des projets agricoles, maritimes ou de construction. Mais l'essentiel du soutien aux entreprises en milieu rural

(8) FNCUMA, chiffres 2015.

(9) Données INSEE SIRENE.

(10) P. Toucas, Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, Paris, 2005.

(11) G. Pierre, E. Bioteau, « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Études de cas dans l'Ouest français », Norois, n°242, 2017.

repose sur des services administratifs, d'aménagement paysager, de réservation et de location.

On trouve ainsi près de la moitié des **CUMA employeuses** au sein de ce secteur, dans le cadre de leurs activités de location de machines agricoles. Les offices du tourisme et autres structures associatives proposant des activités touristiques sont également fortement représentés. Ils témoignent de la place importante que l'ESS occupe dans la valorisation des ressources patrimoniales de ces territoires.

Enfin, le soutien aux entreprises comprend une très large majorité d'établissements réalisant des **activités de mise à disposition de ressources humaines**. Les groupements d'employeurs, qui composent l'essentiel de cette catégorie, sont ainsi surreprésentés dans l'ESS en milieu rural. Ils ont pour objectif la mise à disposition de salariés sur différentes exploitations dont les besoins ponctuels en main d'œuvre sont très importants.

3.6 Le secteur du commerce

L'ESS représente une part infime du secteur du commerce à l'échelle de la France entière (1,9 % des emplois du secteur), mais sur les territoires ruraux, cette part est 3 fois plus importante : avec plus de 6 900 emplois, **l'ESS regroupe 5,6 % des effectifs salariés du commerce**. Cela est dû en grande partie au poids des sociétés coopératives agricoles de vente en gros de céréales, de fruits, de légumes ou d'aliments pour le bétail. Ainsi, sur les 1 053 établissements que compte l'économie sociale dans ce secteur, 95 % sont des coopératives, alors qu'en milieu urbain, les coopératives n'en représentent que 63 %. Ces coopératives commerciales, comme Ocealia, Axerial, ou Agrial, figurent parmi les plus importantes au niveau national en termes de chiffre d'affaires (5 milliards pour Agrial en 2016)¹². A cela s'ajoute enfin l'ensemble des activités de commerce de détail sur lesquelles on retrouve des coopératives de consommation telles que Coop Atlantique et Codisud, de petites coopératives de consommateurs associées à des AMAP (La P'tite Coop en Normandie) ou des épiceries associatives mettant en valeur l'artisanat local. Ces dernières structures sont généralement plus jeunes que les grandes coopératives commerciales et portent une approche alternative de l'alimentation sur les territoires ruraux.

(12) « Les 100 plus grandes entreprises coopératives françaises », Coop FR, 2018.

3.7 La santé humaine

L'économie sociale en milieu rural compte 11 111 emplois dans le secteur de la santé humaine, soit **24,7 % des emplois ruraux du secteur**. C'est beaucoup plus que sur l'ensemble de la France où l'ESS ne représente que 11,9 % des emplois de la santé. Cette différence s'explique principalement par une part de l'emploi public beaucoup moins importante : celle-ci est de 44 % en milieu rural contre 64 % sur tous les territoires. L'emploi privé est donc majoritaire en milieu rural, palliant le sous-équipement de certaines communes en établissements publics sanitaires par une offre de soins à domicile.

TABLEAU 7 –
Répartition de l'emploi dans la santé humaine selon le type de territoire

Types d'espaces	ESS	Privé hors ESS	Public
Espaces ruraux	24,7 %	30,8 %	44,5 %
Ensemble de la France	11,9 %	23,5 %	64,6 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Dans l'ESS, l'emploi sanitaire se structure autour des activités d'infirmiers et de sages-femmes, portées par près de la moitié des établissements du secteur, parmi lesquels on trouve de nombreuses **associations d'aide à domicile, spécialisées dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des centres de soins généralistes**. Les activités de médecine généraliste sont également très présentes, souvent représentées par la médecine du travail, via les services interentreprises de santé au travail, ainsi que par des maisons de santé, regroupant professionnels et auxiliaires médicaux au sein d'une même structure associative. Les plus gros employeurs du secteur restent néanmoins les centres hospitaliers, gérés par des associations ou des fondations, comme le centre hospitalier spécialisé de Begard (Bretagne) géré par la fondation Bon Sauveur ou l'hôpital de Villiers Saint-Denis (Hauts-de-France) de la fondation La Renaissance Sanitaire, et qui comptent entre 500 et 999 salariés.

3.8 Les activités de sport et de loisirs

En zone rurale, l'ESS représente 50,4 % des emplois du secteur des sports et loisirs pour un total de 3 800 salariés. C'est un peu moins qu'au niveau national où l'ESS représente 55 % des postes occupés dans ce secteur. Ces activités jouent un rôle social majeur : en milieu rural, alors que l'offre sportive est plus restreinte qu'en zone urbaine, les clubs sportifs sont vecteurs d'une identité locale. En effet, ils apportent en milieu rural bien plus que du sport. Ils sont un support de « connectivité »¹³ entre les individus, aussi bien dans la pratique sportive que dans l'expression des sociabilités en marge des clubs, sur lesquels s'appuient les acteurs politiques locaux pour renforcer le dynamisme des espaces ruraux. Parmi les structures sportives, les associations de gymnastique apparaissent comme les plus courantes, bien que les équipements sportifs liés à la pratique du football soient les plus importants en milieu rural. On retrouve également en milieu rural de nombreuses activités sportives, dites de pleine nature, fortement liées à l'identité des paysages ruraux – associations de VTT, clubs d'alpinisme, de randonnées, sports nautiques ou équestres, etc. – qui font valoir la pratique du sport dans une logique d'éducation populaire et d'accès pour tous aux équipements du territoire.

3.9 L'hébergement et la restauration

L'hébergement et la restauration compte plus de 3 600 emplois dans le champ de l'ESS, soit 6 % de l'ensemble des effectifs ruraux que compte le secteur. C'est beaucoup plus que sur l'ensemble de la France où l'ESS ne représente que 2,7 % des emplois. En milieu rural, ces activités regroupent une large majorité d'établissements d'hébergement touristique et d'hôtels à statut associatif, de centres de vacances, et de colonies de vacances gérées par des associations d'éducation populaire (la Fédération des Œuvres Laïques, Familles Rurales, PEP, etc.) dans une démarche d'accessibilité des vacances aux publics précarisés. Le tourisme associatif, dont la coordination de la plupart des structures est portée par l'UNAT¹⁴, est reconnu historiquement par les pouvoirs publics pour sa contribution à la revitalisation de territoires autrefois désertés et qui connaissent aujourd'hui un attrait touristique de plus en plus soutenu¹⁵. Enfin, le reste des établissements de ce secteur fournit essentiellement des services de restauration scolaire en milieu rural.

(13) C. Previtali, *Le sport à la campagne : les connectivités sportives associatives dans la recomposition de la société rurale en Franche-Comté*, Université de Franche-Comté, 2011

(14) L'Union Nationale des Associations de Tourisme créée en 1920.

(15) « Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale », Les Avis du CESE, 2006.

(16) C. Delfosse, « La culture à la campagne », Pour n°208, 2011.

3.10 Les services divers et les activités non classées

L'ESS est quasiment absente des activités dites de « services divers ». Avec seulement 0,9 % des effectifs de ce secteur, l'économie sociale et solidaire n'y totalise que 1 700 emplois. Ce secteur est notamment dominé à 56 % par les activités d'administration publique réalisées par les collectivités locales. Les activités que l'on peut trouver dans l'ESS sous cette catégorie relèvent de l'information et de la communication, de l'immobilier, ou du transport.

Les activités dites « non classées » comprennent, quant à elles, environ 8 200 emplois. **Au contraire des services divers, la totalité des effectifs de ce groupe (99 %) est représentée par l'économie sociale et solidaire, légèrement plus qu'à l'échelle nationale (94 %).**

PRÉCISION STATISTIQUE

La catégorie des non-classés répertorie toutes les activités enregistrées sous le code NAF (nomenclature des activités françaises) 9499Z, correspondant aux « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Beaucoup d'association sont ainsi classées dans cette catégorie, puisque leur activité ne peut en effet pas être comprise dans les autres classifications : on y retrouve notamment des têtes de réseaux et des fédérations. Cependant, des travaux montrent que certaines associations « non-classées » sont en fait « mal-classées », et qu'elles pourraient être plus souvent rattachées aux secteurs des loisirs, de l'action sociale et de l'enseignement.

3.11 Les arts et spectacles

Dans le secteur des arts et spectacles, l'ESS en milieu rural représente 27,2 % des effectifs contre seulement 25,5 % au niveau national. On compte parmi cette catégorie une majorité d'associations du spectacle vivant, parmi lesquelles les compagnies de théâtres, les chœurs, orchestres et autres associations de musiciens sont particulièrement bien représentés. Palliant au manque d'équipements culturels en milieu rural, ces structures y ont une approche des pratiques artistiques plus itinérantes et éphémère¹⁶. Au travers des représentations théâtrales chez l'habitant et de l'organisation de gros festivals (« Jazz in Marciac » figurant parmi les plus connus), l'économie sociale et solidaire participe de près à un modèle de développement local favorisant l'attractivité des territoires ruraux.

3.12 Le secteur industriel

Dans l'industrie et la construction, l'ESS représente 2,5 % des effectifs en milieu rural contre 1,1 % dans l'ensemble de la France. Son poids, bien que marginal, y est donc deux fois plus important. **Le secteur regroupe 2 643 établissements, dont 95 % sont des coopératives.** Celles-ci travaillent en majorité dans la production agro-alimentaire : on trouve notamment des coopératives fruitières et laitières dédiées à la production de fromage

ainsi que des coopératives viticoles. Dans une moindre proportion, des coopératives artisanales du bâtiment sont présentes dans diverses activités de construction (gros œuvre, charpente, maisons individuelles). Enfin, ce secteur regroupe des **coopératives citoyennes de production d'énergie**, comme la SCIC Energies renouvelables et environnement en Haute-Loire (ERE43), et qui disposent d'un accès facilité au foncier sur les territoires ruraux.



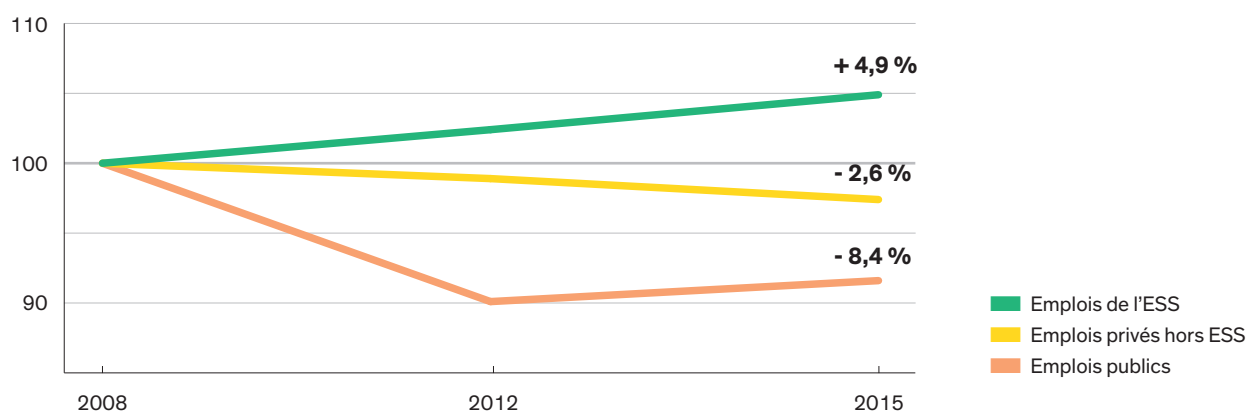
Évolution de l'emploi dans l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

L'emploi dans l'ESS a progressé de façon constante depuis 2008 au sein des territoires ruraux, enregistrant une croissance moyenne de 0,7 % par an pour aboutir à **7 500 emplois supplémentaires en 2015, soit une augmentation de 4,9% entre 2008 et 2015** (+ 5,3% pour l'ESS dans la France entière). Contrairement au reste de l'économie, l'ESS fait ainsi preuve d'une certaine capacité de résilience, non seulement face à la crise économique de 2008, mais également face à la baisse structurelle de l'emploi dans les territoires ruraux, principalement due à l'effondrement du secteur industriel et au recul des services publics.

En effet, on observe qu'entre 2008 et 2015, le secteur privé lucratif et le secteur public ont connu une baisse significative de leurs effectifs, et perdent au total 43 500 emplois, dont 54% sont imputables au seul secteur public. Cette baisse est autrement plus importante dans les territoires ruraux : le secteur privé hors-ESS perd 2,6 % de ses emplois en milieu rural quand il n'en perd que 0,2 % sur la France entière. Quant aux emplois publics, ils régressent de 8,4 % contre une baisse de 3 % sur l'ensemble des territoires.

GRAPHIQUE 10 –

Évolution comparée des effectifs salariés de l'ESS et de ceux du reste de l'économie dans les territoires ruraux (indice base 100)



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

4.1 Une évolution inégale selon les régions

L'augmentation des emplois dans l'ESS en milieu rural est très inégale selon les différentes régions. L'Île-de-France est le territoire où l'accroissement des effectifs de l'économie sociale est le plus élevé sur les territoires ruraux (+21 %). La région francilienne est suivie par la Corse (+10 %) et les Pays de la Loire (+9 %). A l'opposé, d'autres territoires connaissent une évolution très inférieure à la moyenne comme la région PACA (+ 0,4 %), voire négative comme en Normandie dont les effectifs reculent de 3 % entre 2008 et 2015.

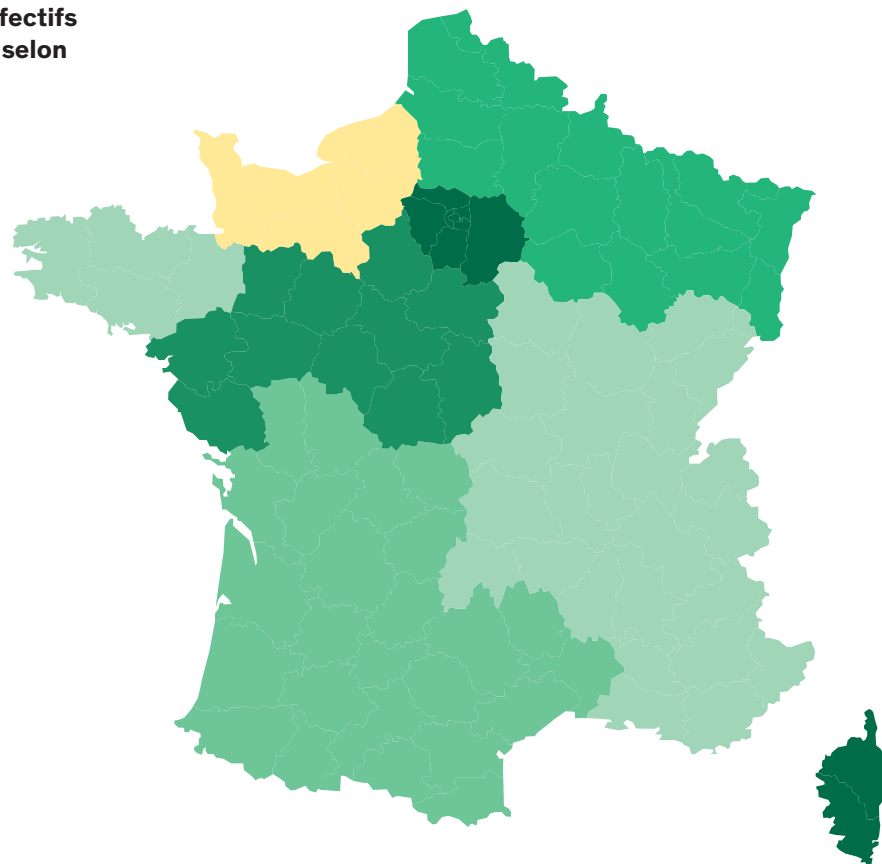
Par ailleurs, certaines régions contribuent plus que d'autres à l'augmentation des effectifs de l'ESS : la région Nouvelle-Aquitaine est ainsi responsable de 22 % des emplois créés, quand la Corse n'en représente que 9 %.

Enfin, ces évolutions inégales ne se traduisent pas toujours dans la place occupée par l'ESS dans l'emploi rural. En Corse, si l'augmentation est élevée, la part des effectifs relevant de l'ESS ne change presque pas car les emplois du secteur privé lucratif augmentent plus fortement encore. En Île-de-France, la progression des emplois ruraux de l'ESS s'accompagne d'une forte augmentation de son poids dans l'ensemble des emplois ruraux. Cela est dû au plus important recul des effectifs ruraux de l'économie privée lucrative observée sur l'ensemble des régions (-12 %).

CARTE 3 –
Évolution (en %) des effectifs
de l'ESS en milieu rural selon
les régions

- Valeur négative*
- De 0 % à 4,2 %
- De 4,2 % à 7,0 %
- De 7,0 % à 8,6 %
- De 8,6 % à 10,2 %
- Supérieur à 10,2 %

(*) Baisse de 3,2 %
de l'emploi rural ESS
en Normandie.



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

4.2 Une augmentation très inégale selon les secteurs

L'augmentation des effectifs ruraux de l'ESS est également très inégale selon les secteurs d'activité. Elle concerne particulièrement les secteurs des **services divers**, de **l'agriculture**, de la sylviculture et de la pêche, du **soutien aux entreprises** et du **commerce**. **Mais c'est surtout l'action sociale qui porte l'essentiel de l'augmentation des effectifs de l'ESS en milieu rural avec 7 300 emplois créés dans ce secteur.** On observe enfin une augmentation de 9 % de l'emploi dans les activités de sport et de loisirs, ainsi qu'une progression

très marginale dans les activités financières et d'assurance, de santé humaine et d'enseignement, ne concernant que 500 emplois.

On constate par ailleurs une baisse importante dans les arts et spectacles, l'hébergement et la restauration, l'industrie et la construction, ainsi que dans le secteur des « non classés » qui regroupe une large part de petites associations de l'éducation populaire. Ce dernier secteur est le plus touché puisqu'il concerne 36 % du total des effectifs en baisse dans l'économie sociale rurale (4 200), suivi de près par les activités industrielles qui totalisent 34 % de ces pertes d'emplois.

TABLEAU 8 –
Évolution de l'emploi rural dans l'ESS entre 2008 et 2015 selon les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Effectifs en 2008	Evolution entre 2008 et 2015	Nombre d'emplois créés/ supprimés entre 2008 et 2015
Arts, spectacles	1 875	- 20,2%	- 379
Hébergement et restauration	4 524	- 18,7%	- 848
Non-classés	9 718	- 15,6%	- 1 518
Industries + construction	10 145	- 14,3%	- 1 451
Enseignement	14 267	+ 0,4%	+ 62
Santé humaine	10 892	+ 2,0%	+ 219
Activités financières et d'assurance	7 328	+ 3,1%	+ 225
Sport et loisirs	3 482	+ 9,1%	+ 316
Action sociale	74 204	+ 9,9%	+ 7 315
Commerce	6 285	+ 10,0%	+ 628
Soutien aux entreprises	8 984	+ 19,4%	+ 1 745
Agriculture, sylviculture et pêche	1 636	+ 31,4%	+ 514
Services divers	1 046	+ 65,6%	+ 686

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

4.3 Une progression relative de la part de l'ESS dans les différents secteurs d'activité

Au total, l'ESS gagne 11 700 emplois dans les territoires ruraux et en perd 4 200. Les emplois créés ne le sont toutefois pas aux dépens du secteur privé lucratif ou du secteur public. Sur de nombreux secteurs, l'évolution des emplois de l'ESS suit celle du reste de l'économie, ce qui invite à relativiser l'évolution de sa représentation au sein des différentes activités de l'économie rurale.

TABLEAU 9 –
Évolution de l'emploi en milieu rural dans l'ESS, le secteur privé lucratif et le secteur public selon les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	ESS	Privé hors ESS	Public
Arts, spectacles	- 20,2 %	- 3,5 %	+ 14,5 %
Hébergement et restauration	- 18,7 %	+ 4,0 %	+ 9,2 %
Non-classés	- 15,6 %	+ 10,0 %	0 %
Industries + construction	- 14,3 %	- 13,0 %	- 13,7 %
Enseignement	+ 0,4 %	+ 9,4 %	+ 8,8 %
Santé humaine	+ 2,0 %	+ 2,3 %	- 7,6 %
Activités financières et d'assurance	+ 3,1 %	+ 9,2 %	0 %
Sport et loisirs	+ 9,1 %	+ 20,3 %	+ 11,7 %
Action sociale	+ 9,9 %	+ 27,8 %	+ 18,0 %
Commerce	+ 10,0 %	0 %	- 75,0 %
Soutien aux entreprises	+ 19,4 %	+ 11,7 %	+ 14,4 %
Agriculture, sylviculture et pêche	+ 31,4 %	+ 17,7 %	- 13,5 %
Services divers	+ 65,6 %	+ 11,6 %	- 25,4 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

4.3.1 – Action sociale, activités financières et d'assurances, sports et loisirs : une ESS qui progresse mais moins fortement que le reste de l'économie en milieu rural

Les effectifs de l'ESS dans l'action sociale progressent de 9 %, ce qui constitue sa plus forte augmentation en nombre d'emplois (7 300). Néanmoins, dans le même secteur, les emplois de l'économie privée lucrative et du secteur public progressent plus fortement encore, respectivement de 27 % et de 18 %. Par conséquent, la part des effectifs de l'économie sociale régresse, passant de 58 % en 2008 à 56 % en 2015,

quand celles du secteur public et privé lucratif augmentent d'un point.

De même, dans le **secteur des activités financières et d'assurance**, l'ESS suit l'augmentation globale observée dans l'économie privée lucrative, dont les effectifs augmentent plus fortement (9 % contre 3,1 % dans l'ESS), ce qui tend à diminuer légèrement la part de l'emploi occupée par l'économie sociale dans ce secteur, au profit du secteur lucratif. La même situation se retrouve également dans **les activités de sport et de loisirs** qui voient la part des effectifs de l'économie privée lucrative passer de 35 % à 37 % entre 2008 et 2015 et dont l'augmentation concentre 54 % de la progression totale

des effectifs en milieu rural. **L'augmentation de l'emploi dans l'ESS n'est donc pas toujours suivie par l'accroissement de son poids dans l'économie rurale selon le secteur d'activité.** Autrement dit, le poids de l'ESS a bien augmenté dans l'ensemble de l'économie rurale, mais cela n'est pas forcément le cas dans tous les secteurs.

4.3.2 — Commerce, santé humaine, agriculture : une ESS plus dynamique que le reste de l'économie

Seuls 5 secteurs d'activité enregistrent une progression de la part de l'ESS dans l'emploi rural :

- **Le soutien aux entreprises** : dans ce secteur, l'augmentation de plus de 19 % des effectifs de l'ESS est suivie par une plus forte représentation de cette dernière dans l'économie. Elle passe de 16 % à 17 % des effectifs entre 2008 et 2015.
- **Le commerce** : la part de l'emploi de l'ESS dans ce secteur progresse légèrement pour passer de 4,8 % à 5,3 % des effectifs, tandis que le reste des emplois privés n'évolue presque pas. Cette évolution reste cependant minime puisqu'elle ne concerne que 630 emplois.
- **La santé humaine** : la baisse de l'emploi public dans ce secteur profite au secteur privé. Entre 2008 et 2015, la part de l'ESS dans l'emploi sanitaire augmente de 4,6 % pour passer à 24 % des effectifs.
- **L'agriculture** : les emplois de l'ESS y augmentent de 31,4 % et leur part dans les effectifs totaux du secteur passent de 2,5 % à 2,8 %. Cette évolution est toutefois très faible par rapport au secteur privé lucratif. L'économie sociale représente ainsi 4 % de la hausse de l'emploi agricole dans le secteur privé.
- **Les services divers** : c'est dans ce secteur que l'ESS progresse le plus fortement par rapport au reste de l'économie. Cependant, cette hausse reste très marginale (680 emplois supplémentaires) alors que la baisse des effectifs publics dans ce secteur concerne 35 000 emplois. Derrière la catégorie des « services divers » se trouve en effet l'ensemble des emplois de l'administration publique, premiers touchés par le retrait des services publics sur les territoires ruraux.

4.3.3 — Industrie, hébergement-restauration, arts et spectacles : une ESS en retrait dans les territoires ruraux

- **L'industrie et la construction** : c'est le deuxième secteur où l'ESS perd le plus d'emplois. Avec 14 % de salariés en moins, il représente 36 % du total des pertes d'effectifs de l'économie sociale en milieu rural. En l'espace de 7 ans, la part de l'ESS dans l'emploi de ce secteur évolue

légèrement à la baisse par rapport aux autres champs de l'économie dont les pertes sont un peu moins importantes (13 % d'effectifs perdus en moyenne).

- **L'hébergement et la restauration** : il s'agit du secteur d'activité où la part des effectifs de l'ESS évolue le plus fortement. Entre 2008 et 2015, l'économie sociale perd 18,7 % de ses emplois et sa représentation dans le secteur passe de 7,5 % à 6,0 %, au profit de l'économie privée lucrative.
- **Les arts et spectacles** : l'ESS y perd 20 % d'emplois, soit la baisse la plus importante sur l'ensemble des secteurs d'activité en milieu rural. Sa part dans l'emploi du secteur passe ainsi de 32 % en 2008 à 27 % en 2015. Cette évolution profite surtout au secteur public qui gagne 170 emplois sur la même période.
- **Les activités non-classées** (cf. Partie 3) : l'ESS y perd 15 % de ses effectifs, soit 1 500 salariés. La part des effectifs de l'ESS est restée sensiblement la même entre 2008 et 2015 malgré une diminution en volume de ses emplois.

4.4 Une augmentation principalement portée par l'action sociale et l'hébergement médico-social et social

L'augmentation globale des effectifs de l'ESS en milieu rural est principalement due au secteur de l'**action sociale** qui compte pour plus des trois quarts de la progression des effectifs entre 2008 et 2015 (77 % de l'augmentation est liée à ce secteur d'activité). Au sein de l'action sociale, on peut constater cependant de très nettes différences en termes d'évolution des effectifs. L'accueil des jeunes enfants gagne ainsi plus de 25 % d'emplois supplémentaires quand l'aide à domicile en perd 6 %. C'est cependant l'**hébergement médico-social et social** qui porte l'essentiel de la hausse avec une augmentation de plus de 6 800 emplois entre 2008 et 2015, soit près de 82 % du total des emplois de l'ESS créés dans l'action sociale en milieu rural et 58 % du total de la création d'emplois ruraux dans l'ESS, tous secteurs confondus. Le dynamisme de ce sous-secteur peut s'expliquer par le vieillissement croissant de la population des territoires ruraux et l'augmentation des besoins en hébergement de personnes âgées dépendantes auxquels les EHPAD de l'économie sociale et solidaire apportent une réponse.

En comparant ces évolutions entre l'économie sociale, le secteur privé lucratif et le secteur public, on peut remarquer cependant que, dans la plupart des cas, les effectifs de l'action sociale augmentent moins fortement dans l'ESS que dans le reste de l'économie, comme c'est le cas pour l'hébergement social. **L'essor de l'emploi dans**

**TABLEAU 10 –
Évolution de l'emploi rural de l'ESS entre 2008 et 2015, selon les différents sous-secteurs d'activité de l'action sociale**

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois en 2008	Evolution de l'emploi entre 2008 et 2015	Nombre d'emplois supplémentaires en 2015
Accueil des jeunes enfants	1 950	+25,6 %	499
Hébergement médico-social et social	3 7561	+18,3 %	6 871
Aide par le travail	10 303	+5,8 %	594
Autres actions sociales	6 895	+5,7 %	393
Aide à domicile	17 495	-6,0 %	- 1 042
Total Action sociale	74 204	+9,9 %	7 315

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

l'action sociale profite donc plus au secteur privé hors-ESS dont le poids augmente dans presque tous les sous-secteurs, excepté celui des « autres actions sociales ». Si la part du secteur privé lucratif est très marginale dans l'emploi de l'action sociale en milieu rural, celle-ci est tout de même passé de 4,7 % en 2008 à 5,3 % en 2015,

représentant une progression de 1 680 emplois. La part du secteur public a également augmenté de 1,4 point sur la même période pour arriver à 38,4 % des effectifs (+8 500 emplois), alors que celle de l'ESS est en baisse (de 2 points).

**TABLEAU 11 –
Évolution de l'emploi dans l'ESS, le secteur privé lucratif et le secteur public, selon les différents sous-secteurs de l'action sociale**

Secteurs d'activité	ESS	Privé hors ESS	Public
Accueil des jeunes enfants	+ 25,6 %	+ 589,7 %	+ 89,7 %
Hébergement médico-social et social	+ 18,3 %	+ 18,9 %	+ 22,1 %
Aide par le travail	+ 5,8 %	+ 405,5 %	- 19,0 %
Autres actions sociales	+ 5,7 %	- 64,3 %	- 7,0 %
Aide à domicile	- 6,0 %	+ 76,7 %	+ 14,4 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

Il est à noter sur le tableau ci-dessus que les fortes progressions enregistrées dans l'économie privée lucrative sont aussi liées au faible volume initial d'emplois représenté par cette dernière en 2008. Ainsi la hausse de 500 % dans le secteur de l'accueil de jeunes

enfants ne concerne que 230 emplois, soit 20 % de la hausse globale sur ces activités, et la hausse de 400 % dans le secteur de l'aide par le travail ne concerne que 223 emplois, soit 27 % de l'augmentation totale des effectifs ruraux de l'aide par le travail.

4.4.1 — Une baisse notable dans l'emploi dans l'aide à domicile en milieu rural, mais moins forte que sur l'ensemble de la France

Les activités d'aide à domicile sont les seules, dans l'action sociale, à constater une diminution de leurs effectifs de l'ESS. En tout, ce sont plus de 1000 emplois que l'économie sociale et solidaire perd dans ce secteur entre 2008 et 2015. Les secteurs public et privé lucratif en gagnent chacun près de 300 soit un tiers des effectifs perdus dans l'ESS. L'aide à domicile en milieu rural reste

cependant l'apanage de l'ESS (80 % de l'emploi), alors que les évolutions observées à l'échelle de la France entière montrent que l'économie sociale laisse plus de place au secteur privé : sa part dans l'emploi diminue de 15 points et passe de 80,9 % à 68,3 % dans l'ensemble des territoires. Dans le même temps, le poids du secteur privé lucratif y est multiplié par deux. **L'aide à domicile en milieu rural observe donc une certaine résistance face aux mécanismes de la concurrence, introduits par la loi de 2005.**

TABLEAU 12 —

Répartition de la répartition des effectifs de l'aide à domicile entre 2008 et 2015 selon le champ de l'économie et le type d'espace

Activités	ESS	Hors-ESS privé	Public
Territoires ruraux			
ESS	87,4 %	86,1 %	84,0 %
Privé hors ESS	1,9 %	1,7 %	3,5 %
Public	10,7 %	12,2 %	12,5 %
France entière			
ESS	80,9 %	72,7 %	68,3 %
Privé hors ESS	11,7 %	19,7 %	24,3 %
Public	7,4 %	7,6 %	7,4 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

4.4.2 — L'accueil de jeunes enfants : un poids dans le secteur en baisse malgré une hausse des effectifs

Si les emplois de l'économie sociale et solidaire sont en forte progression dans le secteur de l'accueil de jeunes enfants (+25 %), son poids dans la répartition des effectifs a fortement diminué : **l'ESS ne représente plus que 69 % des emplois de ce secteur en 2015, alors qu'elle en représentait 80 % en 2008.** Malgré le très faible nombre de salariés concernés par ces évolutions, la tendance dans l'économie rurale suit celle de l'ensemble des territoires qui voient l'économie sociale se rétracter au profit du secteur privé lucratif.

4.4.3 — L'aide par le travail et les autres actions sociales : une représentation de l'ESS en hausse

En hausse de 5,8 % dans l'ESS, l'emploi des activités d'aide par le travail pèse de plus en plus dans l'économie rurale. Avec 594 emplois créés, sa part dans les effectifs du secteur a augmenté d'un point pour passer à 87 % en 2015. Dans l'ensemble de la France pourtant, cette proportion a légèrement diminué au profit du secteur privé lucratif.

Quant au secteur des autres actions sociales, celui-ci a également progressé de 5 % (+393 salariés), ainsi que sa part dans l'emploi qui passe de 57,8 % en 2008 à 61,3 % en 2015. Dans les deux secteurs, on observe une baisse de l'emploi public en milieu rural.

4.5 L'essor de l'emploi représenté par le secteur associatif

Les structures juridiques les plus concernées par l'évolution positive de l'emploi de l'ESS dans les territoires ruraux sont les **mutuelles** et les **fondations**. Ces dernières voient leurs effectifs augmenter respectivement de 53 % et de 24 %. Néanmoins, cette augmentation ne concerne que 2000 emplois. Ce sont en effet les **associations** qui portent **84 % de l'augmentation de l'emploi rural dans l'économie sociale et solidaire**, correspondant à 6 300 salariés supplémentaires.

En revanche, les coopératives perdent des emplois depuis 2008 (-3,7 % de salariés). Une conjoncture négative due à la perte de nombreux emplois dans le secteur de l'industrie et de la construction, où l'emploi coopératif est fortement concentré (37 % de l'emploi coopératif se trouve dans ce secteur).

Au sein du secteur associatif, l'augmentation de l'emploi est due en grande partie au secteur de l'action sociale qui gagne plus de 5000 emplois (+ 8 % depuis 2008) ainsi qu'aux activités de soutien aux entreprises, qui ont employé 2000 salariés depuis 2008 (+ 27 %).

TABLEAU 13 –

Évolution des effectifs de l'ESS en milieu rural par catégorie juridique entre 2008 et 2015

Statuts juridiques	2008	2012	2015	Evolution entre 2008 et 2015
Mutuelles	1467	1915	2253	+ 53,6 %
Fondations	5575	6587	6922	+ 24,2 %
Associations	120511	123767	126884	+ 5,3 %
Coopératives	26833	25876	25841	- 3,7 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

4.6 Une conjoncture favorable aux établissements de taille moyenne

Par ailleurs, l'augmentation des emplois de l'ESS en milieu rural est très marquée au sein des établissements de taille moyenne, comprenant entre 50 et 249 salariés, qui enregistrent une hausse de 15 % de leurs effectifs. Cela peut s'expliquer par la forte progression des effectifs enregistrée dans le secteur de l'action sociale, où les établissements sont généralement de plus grande taille (cf. Partie 2).

TABLEAU 14 –

Évolution de l'emploi entre 2008 et 2015 par tranche d'effectifs

Taille d'établissements	Evolution de l'emploi entre 2008 et 2015
Micro-établissements – 0 à 9 salariés	0,3 %
Petits établissements – 10 à 49 salariés	1,2 %
Moyens établissements – 50 à 249 salariés	15,5 %
Grands établissements – 250 salariés et plus	-4,6 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015.

5 Les caractéristiques de l'emploi de l'ESS dans les territoires ruraux

CHIFFRES CLÉS

161 900

salariés dans l'ESS en milieu rural

68%

des salariés sont des femmes

24%

des salariés ont moins de 30 ans

27 160 €

Salaire brut annuel moyen dans l'ESS

57%

des contrats de travail sont des CDI

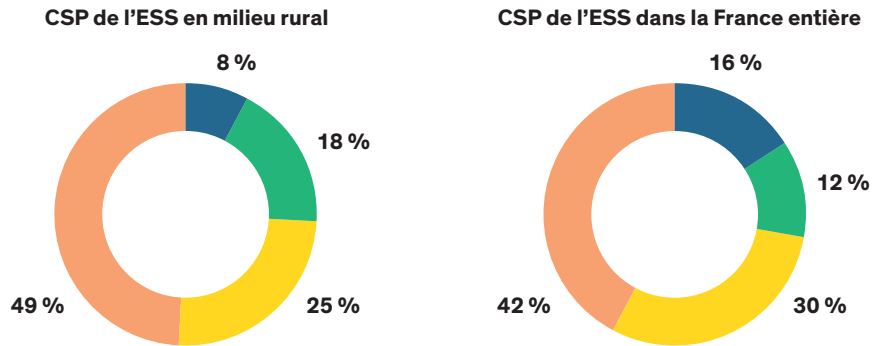
5.1 Une représentation des catégories socio-professionnelles favorable aux employés

Au regard de la répartition des catégories socio-professionnelles (CSP), il apparaît que **les espaces ruraux sont avant tout des territoires ouvriers : 42 % des postes sont concentrés sur cette catégorie**. Les ouvriers y sont largement surreprésentés par rapport à la moyenne nationale (27%). A contrario, la représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures est deux fois moins importante qu'à l'échelle de l'ensemble de la France. Cette structuration témoigne de la prégnance d'une économie productive et industrielle au sein des territoires ruraux.

Concernant la répartition des ouvriers dans l'espace rural, l'économie sociale et solidaire suit un schéma similaire : regroupant près de 18 % des effectifs de l'ESS, **les ouvriers sont surreprésentés en milieu rural**, par rapport à la France entière où ils ne représentent que 12 % des effectifs. De même, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est inférieure de moitié en milieu rural (8 % contre 16 % sur l'ensemble des territoires). La catégorie des professions intermédiaires est également moins représentée, passant de 30 % des effectifs à 25 % sur les territoires ruraux. Mais l'économie sociale et solidaire, dont les activités s'inscrivent principalement dans l'économie tertiaire, s'y démarque tout particulièrement par le **ponds très important des employés, qui représentent près de la moitié des travailleurs ruraux (49%)**, soit 7 points au-dessus de la moyenne nationale.

**GRAPHIQUE 10 –
Répartition des CSP
de l'ESS en milieu rural
et dans l'ensemble
de la France**

■ Cadres, professions intellectuelles supérieures et chef d'entreprise
■ Ouvriers et non codés
■ Professions intermédiaires
■ Employés



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Le poids des employés dans l'ESS en milieu rural s'explique notamment par celui de l'action sociale qui concentre 66 % des salariés de cette CSP. Ainsi, les employés de l'action sociale représentent à eux seuls plus du tiers des effectifs de l'ESS en milieu rural. On les retrouve essentiellement dans le secteur associatif (à 85 %).

Les professions intermédiaires, moins présentes, se retrouvent également très concentrées dans l'action sociale mais aussi dans l'enseignement : 43 % des salariés appartenant à cette catégorie relèvent de l'action sociale et 16 % relèvent de l'enseignement.

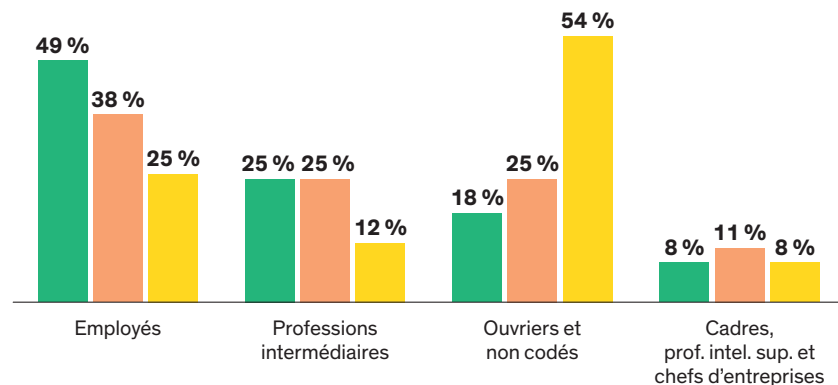
Les cadres et professions intellectuelles supérieures de l'ESS se concentrent dans les secteurs de l'enseignement (30 % des cadres), de l'action sociale (17 %) et des activités financières et d'assurance (20 %). Elles sont particulièrement bien représentées au sein des coopératives qui regroupent 31 % des postes de cette catégorie en milieu rural contre 19 % seulement dans l'ensemble des territoires.

Les ouvriers, enfin, se trouvent particulièrement concentrés sur le secteur de l'action sociale (32 % des ouvriers), du soutien aux entreprises (21 %), de l'industrie (19 %) et du commerce (11 %). Dans l'ensemble de l'économie rurale, cette catégorie socio-professionnelle se retrouve majoritairement dans des secteurs directement associés à l'économie dite « productive » comme l'industrie (46 %) et l'agriculture (13 %). Néanmoins, les ouvriers de l'ESS participent également de près à des activités de type industriel et agricole : dans l'action sociale, on va les retrouver notamment dans le cadre d'activités d'insertion, et dans le secteur du soutien aux entreprises, ils seront principalement mobilisés sur différentes entreprises via des groupements d'employeurs.

Le graphique 12 ci-dessous illustre bien le poids de la catégorie des employés en milieu rural par rapport au secteur public et privé. Au total, le champ hors-ESS de l'économie regroupe plus de 31 % d'employés en milieu rural, soit légèrement moins que dans l'ensemble de la France (29 % d'employés). Cela est dû à la faible représentation de cette CSP au sein du secteur privé lucratif.

**GRAPHIQUE 11 –
Comparaison de la répartition
des CSP entre l'ESS, le
secteur privé lucratif et
le secteur public dans les
territoires ruraux**

■ ESS
■ Public
■ Privé hors ESS



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

5.2 Les métiers dans l'ESS en milieu rural

L'observation des métiers de l'ESS en milieu rural montre une très forte concentration d'emplois relevant notamment de l'action sociale et de la santé humaine. **Ainsi, le métier d'aide à domicile arrive en tête des métiers les plus occupés dans l'économie sociale et solidaire.** Avec 11,2 % des postes ruraux occupés à l'année, il permet de distinguer l'une des particularités de l'ESS en milieu rural, à savoir, la prégnance du secteur du service à la personne. Ces métiers sont bien mieux représentés que sur l'ensemble du territoire national où ils n'occupent que 8,1 % des postes. On trouve également en milieu rural des métiers d'**agents de services** (8 % des postes), d'**aides-soignants** (6,4 %), d'**aides médico-psychologiques** (4,2 %), d'**animateurs socioculturels et de loisirs** (3,8 %) ainsi que d'**infirmiers** (3,3 %). **Les ouvriers non qualifiés de l'industrie et de l'agriculture** sont également fortement représentés puisqu'ils concernent près de 10 % des postes de l'ESS en milieu rural.

Par comparaison, les ouvriers agricoles, les artisans ouvriers et ouvriers industriels font partie des métiers que l'on retrouve le plus fréquemment dans l'économie privée hors-ESS. Quant au secteur public, celui-ci regroupe plus de 25 % de ses postes sur le seul métier

d'ouvrier des travaux publics. La surreprésentation de ces métiers en milieu rural donne à voir l'empreinte d'une économie productive encore bien implantée, et avec laquelle contraste la structuration à dominante sociale et sanitaire des professions dans l'ESS.

Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire est bien représentée sur davantage de métiers, ce qui n'est pas toujours le cas à l'échelle de l'ensemble de la France. Ainsi on compte près de deux fois plus de métiers au sein desquels l'ESS est majoritaire en milieu rural que sur l'ensemble du territoire. Parmi eux, les métiers du soin, du service à la personne ou de l'action sociale, ainsi que les métiers du secteur financier, se démarquent tout particulièrement en milieu rural par la prédominance de l'économie sociale et solidaire en leur sein : à titre d'exemple, les puéricultrices sont 56 % à relever de l'ESS en milieu rural contre seulement 18 % dans l'ensemble des territoires. De même, 53 % des assistants de service social travaillent dans ce champ de l'économie contre seulement 42 % sur la France entière. Dans le domaine financier, 59 % des cadres des opérations bancaires font partie de l'ESS en milieu rural contre 12 % uniquement à l'échelle nationale. Il en va de même pour les chefs d'établissements bancaires en milieu rural (53 % contre 36 % dans l'ensemble des territoires).

TABLEAU 15 –
Les 10 premiers métiers de l'ESS en milieu rural

Métiers de l'ESS en milieu rural	Nombre de postes	Répartition sur le total des postes
Aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiaux	23 070	11,2 %
Agents de service hospitaliers	16 361	8,0 %
Aides-soignants	13 206	6,4 %
Ouvriers non qualifiés de type industriel	11 396	5,6 %
Ouvriers agricoles et assimilés	9 310	4,5 %
Aides médico-psychologiques	8 679	4,2 %
Animateurs socioculturels et de loisirs	7 717	3,8 %
Infirmiers	6 758	3,3 %
Divers personnels des services directs aux particuliers	6 453	3,1 %
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	4 968	2,4 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2008-2012-2015.

5.3 Les conditions d'emploi dans l'ESS en milieu rural

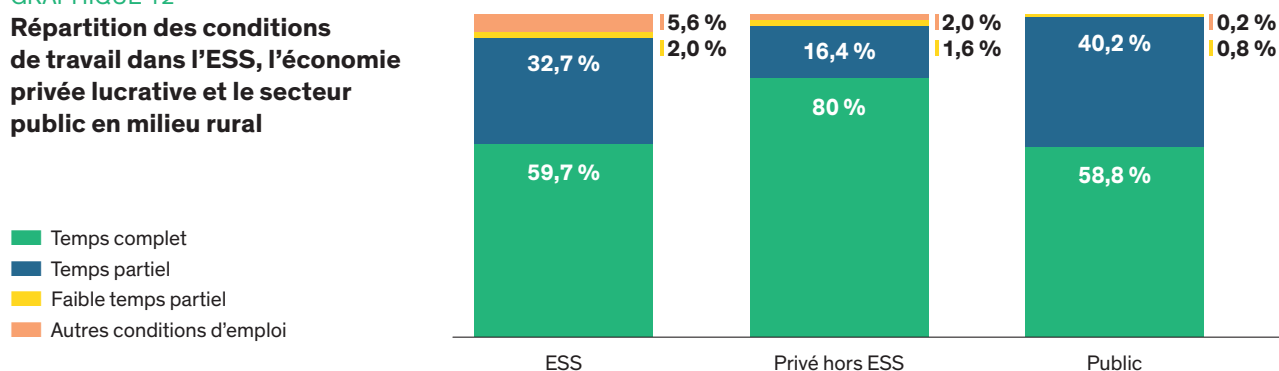
5.3.1 – Des temps partiels légèrement plus importants

Dans l'ESS en milieu rural, la part des effectifs travaillant à temps partiel est légèrement supérieure à la moyenne nationale : 34,7 % des salariés travaillent à temps partiel dans les territoires ruraux, contre 33,7 % sur l'ensemble des territoires (faibles temps partiels compris).

En revanche, la différence avec le secteur privé lucratif est beaucoup plus importante : les temps partiels ne concernent que 18 % des salariés du secteur privé hors-ESS en milieu rural et un peu moins de 20 % à l'échelle de toute la France. **L'ESS regroupe plus de temps partiels que le reste du secteur privé dans les territoires ruraux.** On notera toutefois que la représentation de ce type de conditions de travail dans les emplois de l'ESS est la plus forte en milieu périurbain (36,4 %).

GRAPHIQUE 12 –

Répartition des conditions de travail dans l'ESS, l'économie privée lucrative et le secteur public en milieu rural



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

Cette surreprésentation peut être due en partie à la prégnance dans l'ESS rurale de certains secteurs d'activité où les postes à temps partiels sont particulièrement importants (aide à domicile, aides-soignants), comme l'action sociale et l'enseignement qui en regroupent respectivement 40,1 % et 42,7 %. A l'opposé, le secteur privé lucratif se distingue par des secteurs où les emplois à temps complet sont plus importants comme le secteur industriel qui comprend plus de 88 % de temps complets

en milieu rural comme dans l'ensemble des territoires. On peut également remarquer une surreprésentation des temps partiels dans certains métiers de l'ESS en milieu rural par rapport aux autres typologies de territoire. Le métier d'aide à domicile en est un exemple flagrant : la part de temps partiels augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des milieux urbains.

TABLEAU 16 –

Répartition des types de conditions de travail dans l'ESS dans le métier d'aide à domicile

Aides à domicile	Temps complet	Temps partiel	Faible temps partiel	Autres conditions d'emploi*
Rural	11,5 %	78,9 %	1,9 %	7,8 %
Périurbain	13,5 %	76,4 %	1,8 %	8,2 %
Urbain	19,1 %	68,8 %	2,6 %	9,6 %

(*) Comprend dans l'ESS des postes à conditions d'emploi mixtes à dominante « temps complet » ou « temps partiel ».

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

5.3.2 – Une part moins importante de contrats aidés dans l'ESS en milieu rural

On compte près de 13 400 emplois aidés dans l'ESS en milieu rural, concernant 8,3% des effectifs de ce secteur. Ce chiffre se rapproche de la moyenne nationale qui est de 8,5%. Ce type de contrat est principalement utilisé dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, dans le secteur adapté, ou bien par des associations

de l'éducation populaire ou de l'action sociale afin de faciliter l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Dans les territoires ruraux, les contrats aidés sont particulièrement surreprésentés dans l'enseignement (9,7% des effectifs) et l'action sociale (9,6%). Ce dernier secteur d'activité concentre plus de 58% de l'ensemble des contrats aidés de l'ESS en milieu rural.

TABLEAU 17 – Répartition des conditions de travail dans l'ESS en milieu rural et dans l'ensemble de la France

Conditions d'emploi	Espace rural	France entière
Contrats aidés	8,3%	8,5%
Apprentis	0,4%	0,5%
Conditions de travail ordinaires	91,1%	90,8%
Stagiaires	0,2%	0,3%
Total général	100%	100%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

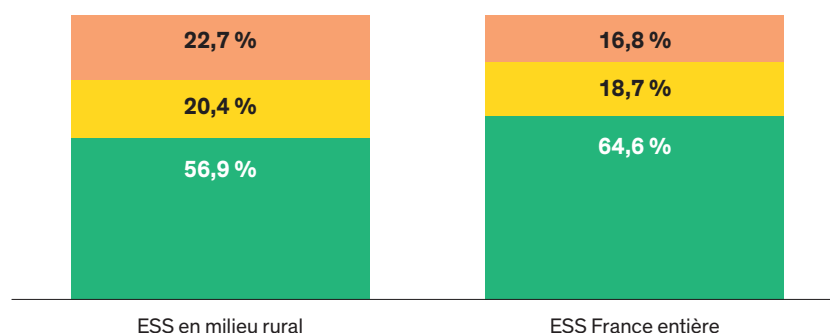
5.3.3 – Un poids plus important de CDD

On trouve en milieu rural une part plus importante de CDD que dans la France entière. Ainsi, 20,4% des postes ruraux de l'ESS sont en CDD contre 18,7% de l'ensemble des postes de l'ESS. Cette représentation est bien plus importante dans le secteur de l'hébergement et de la restauration qui comprend 68% de CDD en milieu rural, dans les arts et spectacles (61%) et dans les sports et loisirs (40%).

La part des autres contrats est également très élevée (22,7%). Elle couvre notamment les contrats de travail temporaires que l'on retrouve le plus souvent dans le cadre des emplois saisonniers de l'agriculture, les emplois aidés (voir ci-avant) et les contrats en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation). C'est la raison pour laquelle le secteur du soutien aux entreprises, qui comprend les services de mise à disposition de travailleurs saisonniers par des groupements d'employeurs agricoles, regroupe 57% de contrats de types « autres ».

GRAPHIQUE 13 – Répartition des types de contrats dans l'ESS en milieu rural et dans l'ensemble de la France

■ CDI
 ■ CDD
 ■ Autres contrats (y compris non renseignés)



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

Si l'économie privée lucrative comprend elle-aussi plus de CDD en milieu rural (22%) qu'au niveau national, la part de CDI qu'elle regroupe (614%) est cependant bien supérieure à celle de l'économie sociale (56,9%). Cela est dû au moindre poids de la catégorie des « autres contrats » dans l'économie lucrative (16 %).

5.4 Une économie sociale et solidaire plus âgée

On retrouve dans l'ESS en milieu rural une répartition des tranches d'âges similaire à celle observée à l'échelle nationale, avec quelques différences toutefois. Ainsi, les salariés de moins de 30 ans représentent 23,8 % des postes. C'est légèrement plus que dans l'ensemble du territoire national (22,3 %). Quant aux salariés les plus âgés, c'est-à-dire au-dessus de 50 ans, ils comptent pour 29,5 % des postes de l'ESS en milieu rural, là encore

légèrement plus que dans la France entière (28,8 %). L'ESS rurale est légèrement plus âgée : 54,7 % des effectifs ont plus de 40 ans contre 53,9 % dans l'ensemble de la France.

Par rapport aux autres champs de l'économie rurale, on peut observer des écarts importants. **L'économie privée lucrative est en effet beaucoup plus jeune que l'ESS** : plus de 30 % de ses emplois sont occupés par des travailleurs de moins de 30 ans et seulement 24 % par des travailleurs de plus de 50 ans. Le secteur privé hors-ESS est en effet particulièrement présent sur des secteurs où la part des jeunes est élevée (commerce, industrie, construction). Dans le secteur public, c'est l'inverse. En effet, la répartition des tranches d'âge donne à voir une économie plus âgée. Les moins de 30 ans ne représentent que 17 % des emplois et les plus de 50 totalisent 32 % des postes occupés, soit la part la plus haute dans l'ensemble de l'économie rurale.

TABLEAU 18 –
Répartition des postes en milieu rural selon l'âge des salariés

Champs de l'économie	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
ESS	23,8 %	21,5 %	25,2 %	29,5 %
Privé hors ESS	30,7 %	21,5 %	23,3 %	24,5 %
Public	17,8 %	21,2 %	28,5 %	32,5 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

Cette répartition est très inégale selon les secteurs d'activité. **L'hébergement et la restauration ainsi que les activités de sport et de loisirs comprennent plus de 42 % de travailleurs âgés de moins de 30 ans et figurent donc parmi les secteurs les plus jeunes en milieu rural.** Par ailleurs, les activités financières et d'assurance se distinguent par un taux d'emplois des moins de 30 ans de 28 %, soit de 7 points supérieur à la moyenne nationale.

L'action sociale et la santé humaine, avec respectivement 32 % et 36 % de travailleurs de plus de 50 ans, font partie des activités les plus vieillissantes, surtout au regard de l'ensemble de la France où la part des plus de 50 ans n'est « que » de 28 et 29 % dans l'ESS. Cela pose d'ailleurs l'enjeu de renouvellement des salariés dans des territoires qui peinent à recruter certaines compétences.

Enfin, on peut prévoir environ **60 000 départs à la retraite dans l'ESS en milieu rural à l'horizon 2027**, dont la moitié concernera le secteur de l'action sociale.

5.5 Les salaires dans l'ESS en milieu rural

Le salaire annuel moyen dans l'ESS en milieu rural est de **27 164 € brut**. C'est 11 % de moins que sur l'ensemble des territoires où l'on gagne en moyenne 30 636 € par an dans l'économie sociale et solidaire.

Par rapport à l'ensemble de l'économie rurale, les rémunérations de l'ESS sont également inférieures en moyenne de 5 %, mais sont équivalentes au secteur public. On remarque toutefois que ces écarts entre l'ESS et le reste de l'économie sont moins importants sur les territoires ruraux que dans l'ensemble de la France : on gagne 5,8 % de moins dans l'économie sociale et solidaire que dans le reste de l'économie en milieu rural alors que l'on y gagne 15,5 % de moins sur l'ensemble du territoire national.

TABLEAU 19 –

Niveau de rémunération brute annuelle moyenne dans l'ESS, l'économie privée lucrative et le secteur public selon le type d'espaces

Types d'espaces	ESS	Privé Hors-ESS	Public	Total
Espaces ruraux	27 164 €	29 447 €	27 049 €	28 631 €
France entière	30 637 €	38 537 €	32 692 €	36 269 €

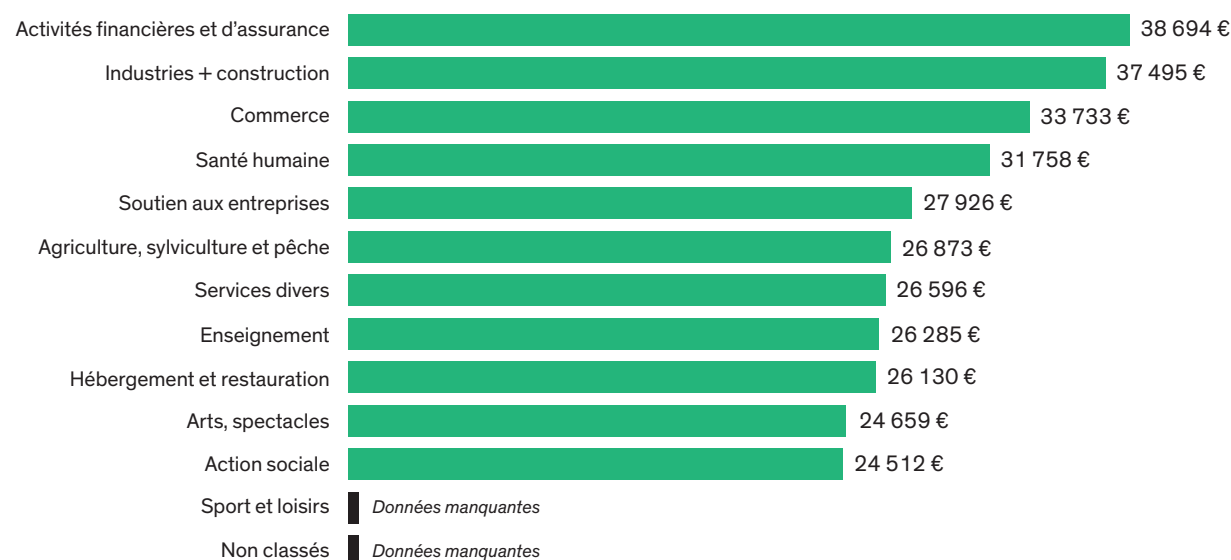
Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

La faiblesse des écarts salariaux entre l'ESS et le reste de l'économie peut s'expliquer par le poids important de l'emploi ouvrier, faiblement rémunéré, dans les secteurs industriels et agricoles à dominante capitaliste. Sur d'autres territoires, et plus particulièrement les

territoires métropolitains, les inégalités de revenus sont plus soulignées entre l'ESS et l'économie privée lucrative, du fait, entre autres, de la plus forte représentation de cette dernière dans des secteurs où les revenus sont plus élevés (secteur financier, commercial, etc.).

GRAPHIQUE 14 –

Niveau de rémunération brute annuelle moyenne dans l'ESS en milieu rural selon le secteur d'activité



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Au sein même de ces secteurs d'activité, les écarts salariaux entre les différents métiers sont très importants. Les plus bas salaires vont ainsi se trouver parmi les métiers d'ouvriers non qualifiés, dans le secteur du bâtiment notamment, ceux relevant

de l'entretien intérieur ou paysager (agents de services, jardiniers, etc.), ou bien parmi les métiers dits du « care »¹ comme les puéricultrices ou les aides à domicile. A titre d'exemple, ces derniers gagnent en moyenne un salaire horaire net de 8,3 €, bien en-dessous

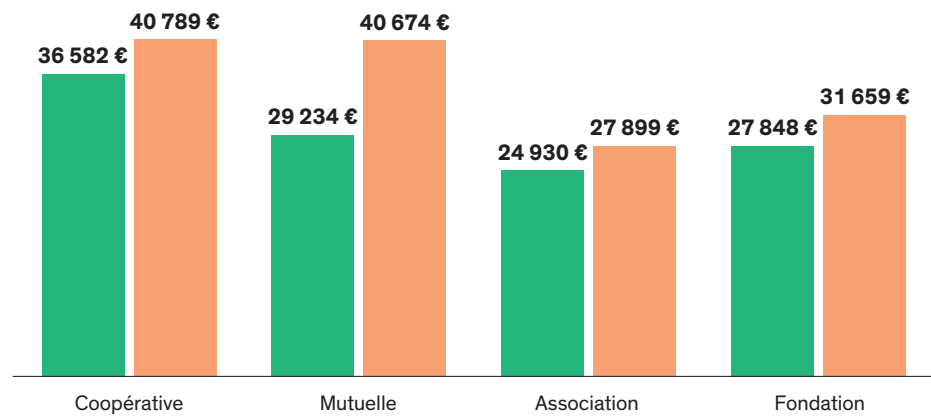
(1) On emploie communément ce terme pour désigner les soins (« care » en anglais) apportés à différents types de publics comme les personnes âgées ou les jeunes enfants. Le plus souvent assignées aux femmes dans un processus de perpétuation des divisions sexuées du travail, ces tâches évoluent aux frontières du travail domestique et sanitaire, comme dans le cas de l'aide à domicile.

de la moyenne de l'ESS en milieu rural (10,9 € net/heure). Quant aux métiers les mieux rémunérés, ils se trouvent plus communément associés au secteur financier (responsables d'opérations bancaires, cadres commerciaux de la banque, etc.), dont le salaire horaire net monte généralement à plus de 20 €. Mais ce sont les médecins salariés de l'ESS qui se trouvent être les mieux rémunérés en milieu rural, avec un salaire de 30,14 € net/heure.

Par ailleurs, le niveau de rémunération dans l'ESS en milieu rural est très variable suivant les statuts juridiques. Les associations se distinguent par les rémunérations les plus faibles de l'économie sociale et solidaire alors que les coopératives sont les établissements où les revenus sont les plus élevés. Ainsi, en rémunération brute moyenne, on gagne 47 % de plus dans une coopérative que dans une association.

GRAPHIQUE 15 –
Rémunération brute annuelle moyenne selon la catégorie juridique dans l'ESS en milieu rural et dans la France entière

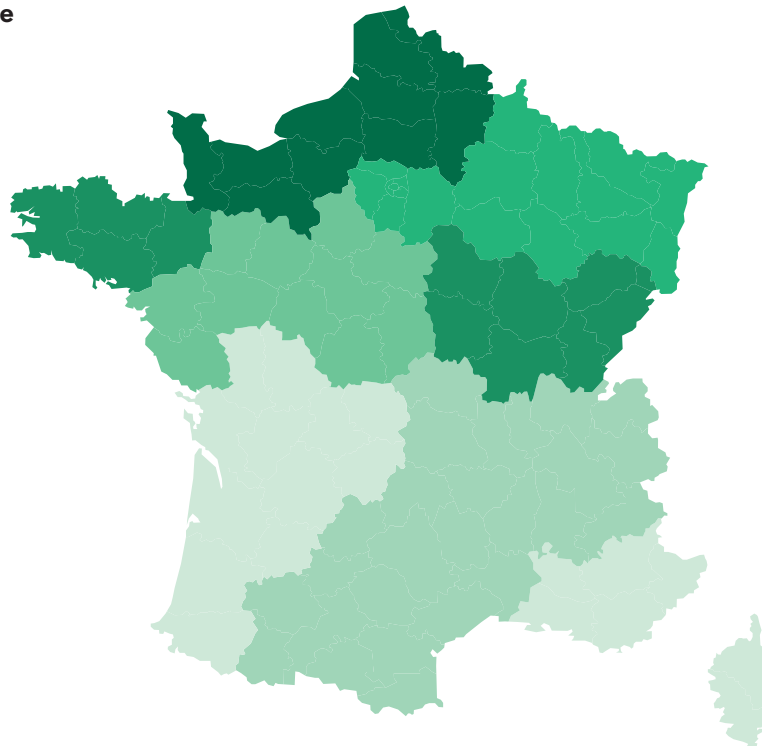
■ ESS rurale
■ ESS France entière



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

CARTE 4 –
Rémunération brute annuelle moyenne selon les régions

■ Moins de 26 442 €
■ Entre 26 442 € et 27 142 €
■ Entre 27 142 € et 27 457 €
■ Entre 27 457 € et 28 251 €
■ Entre 28 251 € et 29 043 €
■ Entre 29 043 € et 29 478 €



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

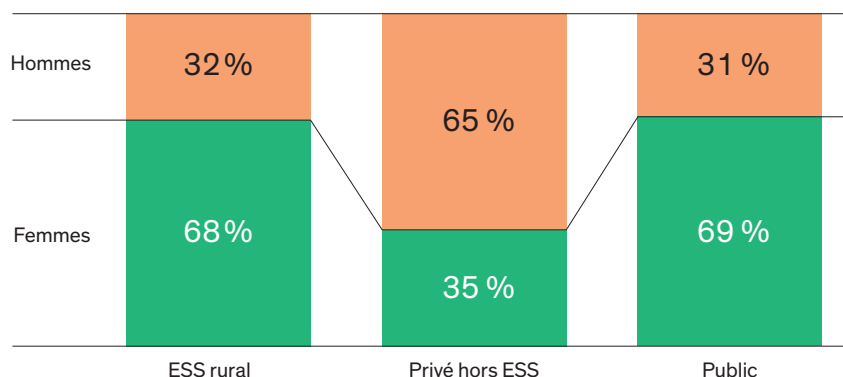
On peut également observer que le salaire brut moyen de l'ensemble des mutuelles est 39 % plus élevé que dans les mutuelles rurales. Cela s'explique par le fait que les mutuelles rurales se retrouvent en plus grand nombre dans le secteur de l'action sociale (gestion d'EHPAD, de structures d'aides à domicile, etc.) où les salaires sont globalement plus faibles.

Enfin, un regard porté sur les rémunérations de l'ESS en milieu rural sur les différentes régions métropolitaines nous montre que ces inégalités de revenus suivent aussi des logiques territoriales. **On peut ainsi tracer une véritable ligne entre les régions du Nord où l'ESS rurale est plus riche et les régions Sud où les rémunérations brutes moyennes sont toutes en-dessous de la moyenne.** Cela peut s'expliquer par la part d'emploi plus importante du secteur de l'action sociale prise dans l'ESS en milieu rural sur les régions du sud, secteur où les rémunérations sont bien plus faibles. Ces territoires sont par ailleurs ceux où le taux de pauvreté en milieu rural est le plus élevé².

5.6 La place des femmes dans l'ESS en milieu rural

Mais s'il est des inégalités particulièrement structurantes dans l'économie sociale et solidaire, ce sont celles entre les femmes et les hommes qui donnent à voir un rapport particulièrement défavorable aux premières. L'ESS comprend une large majorité de femmes en milieu rural comme au niveau national : 68 % de ses salariés sont des femmes. Cela ne veut pas forcément dire que les femmes y bénéficient d'une place avantageuse, mais signifie plutôt que la division sexuée du travail joue un rôle déterminant dans l'organisation des activités économiques, y compris celles de l'économie sociale et solidaire.

GRAPHIQUE 16 – Répartition des effectifs entre les femmes et les hommes dans les différents champs de l'économie rurale



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP CLAP 2015.

5.6.1 – Un plafond de verre plus important que dans le reste de l'économie

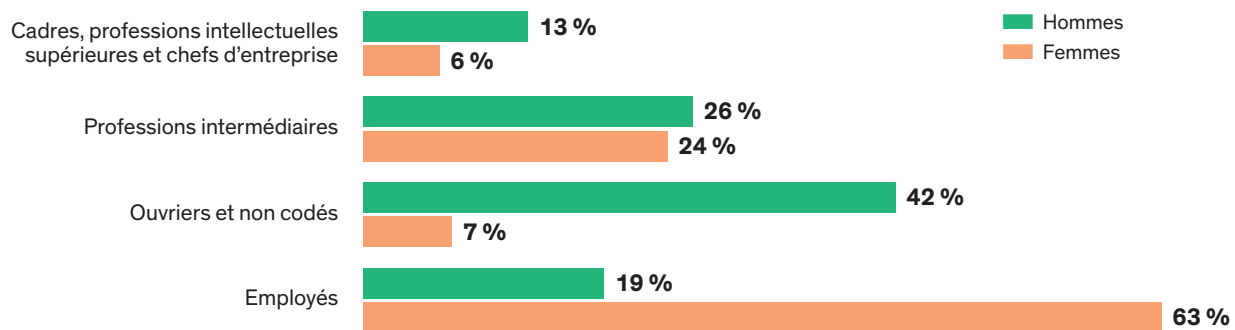
Tout d'abord, on peut observer qu'il est moins facile pour une femme que pour un homme d'occuper un poste à responsabilité dans l'ESS en milieu rural : 13 % des hommes appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que l'on

n'y trouve que 6 % de femmes. **En proportion, les hommes sont donc deux fois plus nombreux que les femmes à travailler sur des postes à responsabilité.** L'écart est d'ailleurs plus important dans l'ESS à l'échelle de la France entière et limite de fait les possibilités d'évolution des femmes sur des métiers plus qualifiés. Ce phénomène que l'on appelle « plafond de verre » renforce donc les inégalités entre les sexes en milieu rural.

(2) M. Berthod-Wurmser, R. Ollivier, M. Raymond, S. Villers, et D. Fabre, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Rapport IGAS N°RM2009-102P / CGAAER N°1883-tome 1, Paris, 2009.

GRAPHIQUE 17 –

Répartition des femmes et des hommes dans l'ESS en milieu rural selon la catégorie socio-professionnelle



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

5.6.2 – Une forte division sexuée du travail dans l'ESS en milieu rural

Dans l'ESS comme dans l'ensemble de l'économie, de nombreux secteurs d'activité, figurant parmi les plus importants en nombre d'emplois se démarquent par leur non-mixité³. En milieu rural par exemple, l'action sociale dans l'ESS comprend plus de 80,5 % de femmes, soit 2,5 points de plus que la moyenne nationale. De même, au sein des activités d'enseignement, les femmes représentent 75,2 % des effectifs contre 69,5 % à l'échelle nationale, et dans la santé humaine cette part est de 82,3 % en milieu rural contre de 80,1 % dans la France entière. Certains secteurs non-mixtes sur l'ensemble des territoires le sont donc encore moins dans les seuls territoires ruraux. D'autres qui étaient mixtes au niveau national ne le sont plus en milieu rural, à l'instar des « services divers » où la part des femmes passe de 53,3 % à 60,7 %. Inversement, on trouve une plus grande proportion d'hommes dans des secteurs comme l'agriculture, le commerce ou, de façon plus marginale, dans l'industrie et la construction. Il semble donc exister de prime abord, un effet de territoire qui tend à renforcer l'inégale répartition des femmes et des hommes dans les différents secteurs d'activité.

Cette division sexuée du travail se comprend mieux au regard des différents métiers. En effet, dans l'ESS en milieu rural, les femmes sont particulièrement concentrées dans les métiers du « care ». **Sur 82 métiers, 6 regroupent à eux-seuls près de 45 % de l'ensemble des**

postes occupés par les femmes : les aides à domicile, les autres personnels des services directs aux particuliers, les aides-soignants, les agents de services hospitaliers, les infirmières et les aides médico-psychologiques. A titre de comparaison, ces mêmes métiers ne regroupent, sur l'ensemble des territoires, « que » 32 % des femmes de l'ESS. Quant au métier d'aide à domicile, il concentre 16,6 % des femmes de l'ESS en milieu rural, soit 5 points de plus que sur la France entière.

Cette ségrégation des métiers de l'ESS, proche des observations faites au niveau national⁴, reflète au sein des espaces ruraux une différenciation accentuée des parcours professionnels entre les femmes et les hommes. Comme le relève le Centre d'études et de recherche sur la qualification (CEREQ), les jeunes ruraux ont plutôt tendance à choisir des formations professionnelles, orientées vers les métiers du bâtiment et de la mécanique pour les garçons, et vers les métiers du soin et du service à la personne pour les filles⁵, traduisant des « effets de territoires » où les mécanismes de reproduction sociale et le faible accès aux ressources éducatives sont particulièrement influents sur la qualification de l'emploi, et notamment pour les femmes⁶. Leur relégation dans l'ESS sur des métiers plus faiblement qualifiés, que viennent renforcer les contraintes rurales pesant sur les perspectives de mobilité professionnelle (peu d'offres de modes de garde, moindre accès à la formation professionnelle, etc.), influent également sur les conditions de travail.

(3) Est mixte une entreprise, un type de métier ou un secteur d'activité qui compte entre 40 et 60 % de femmes ou d'hommes.

(4) *Etat des lieux de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS*, Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS – CNCRESS, mars 2019.

(5) Y. Grelet, C. Vivent, « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref du CEREQ* n° 292 septembre 2011.

(6) La place des jeunes dans les territoires ruraux, *les Avis du CESE*, janvier 2017.

5.6.3 — Des conditions d'emploi plus précaires pour les femmes de l'ESS en milieu rural

La précarisation du travail des femmes dans l'ESS en milieu rural revêt diverses formes. On observe en effet que les femmes sont bien plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel : **40,6 % d'entre elles travaillent à temps partiels contre seulement 17,8 % des hommes.** C'est encore plus que dans l'ensemble de l'économie rurale où ce type de postes concerne 35,6 % des femmes. Ils sont par ailleurs très concentrés sur certains métiers : parmi les aides à domicile, on compte ainsi près de 79 % de temps partiels.

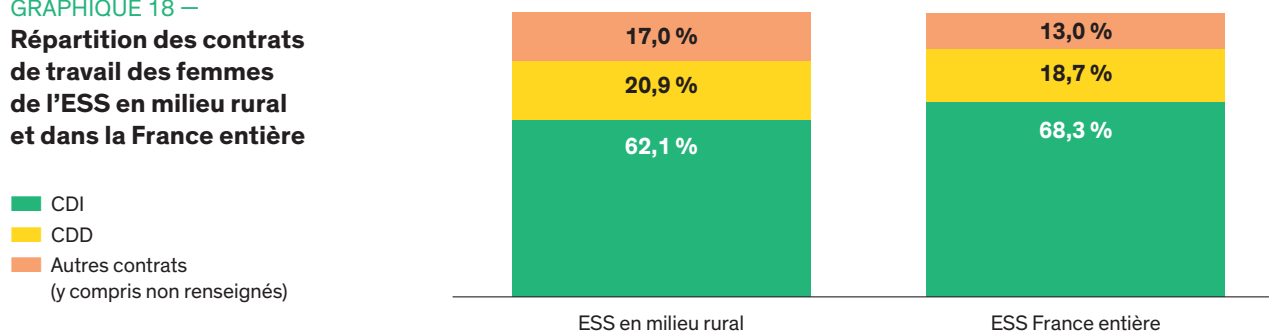
Les femmes de l'économie sociale et solidaire sont également plus nombreuses en milieu rural qu'ailleurs à travailler en contrat à durée déterminée. **Elles sont 20,9 % à occuper un CDD en milieu rural contre 18,7 % dans l'ensemble de la France.** On notera cependant que si les hommes sont légèrement moins nombreux à occuper un CDD en milieu rural (18,6 %), on les retrouve beaucoup sur d'autres contrats temporaires (de la catégorie des « autres contrats »), particulièrement présents dans l'industrie ou le secteur du soutien aux entreprises, où l'emploi « masculin » est majoritaire.

TABLEAU 19 — Répartition des types de conditions de travail selon le sexe dans l'ESS et l'ensemble de l'économie en milieu rural

ESS rurale	Hommes	Femmes
Temps complet	75,4 %	51,4 %
Temps partiel	17,8 %	40,6 %
Faible temps partiel	2,3 %	1,8 %
Autres conditions d'emploi	4,5 %	6,2 %
Total général	100,0 %	100,0 %
Ensemble de l'économie rurale	Hommes	Femmes
Temps complet	84,4 %	60,2 %
Temps partiel	12,6 %	35,6 %
Faible temps partiel	1,4 %	1,3 %
Autres conditions d'emploi	1,6 %	2,9 %
Total général	100,0 %	100,0 %

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

GRAPHIQUE 18 — Répartition des contrats de travail des femmes de l'ESS en milieu rural et dans la France entière



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

5.6.4 – De fortes inégalités salariales entre les femmes et les hommes

Mais si les hommes sont très nombreux à occuper des contrats courts, ils ne sont pas plus précarisés que les femmes pour autant. En témoignent les fortes inégalités salariales qui n'épargnent pas l'économie sociale et solidaire. **En milieu rural, les hommes gagnent 12 %**

de plus que les femmes. C'est un peu moins que dans l'économie privée lucrative où ils gagnent 14,3 % de plus mais beaucoup plus que dans le secteur public (+7,5 %). Par ailleurs, l'écart de salaires dans l'ESS rurale est légèrement inférieur à celui observé dans l'ensemble de l'ESS (15,4 %). Il n'en demeure pas moins très important et témoigne de la forte concentration des femmes sur des métiers peu qualifiés et donc peu rémunérateurs.

TABLEAU 20 –

Salaire horaire net moyen et écarts salariaux entre hommes et femmes en milieu rural selon le champ économique

Champs de l'économie	Hommes	Femmes	Écarts salariaux entre femmes et hommes
ESS	11,72 €	10,45 €	12,2 %*
Privé hors ESS	12,26 €	10,73 €	14,3 %
Public	12,86 €	11,96 €	7,5 %

(*) Lire : dans l'ESS en milieu rural, les hommes gagnent 12,2 % de plus que les femmes

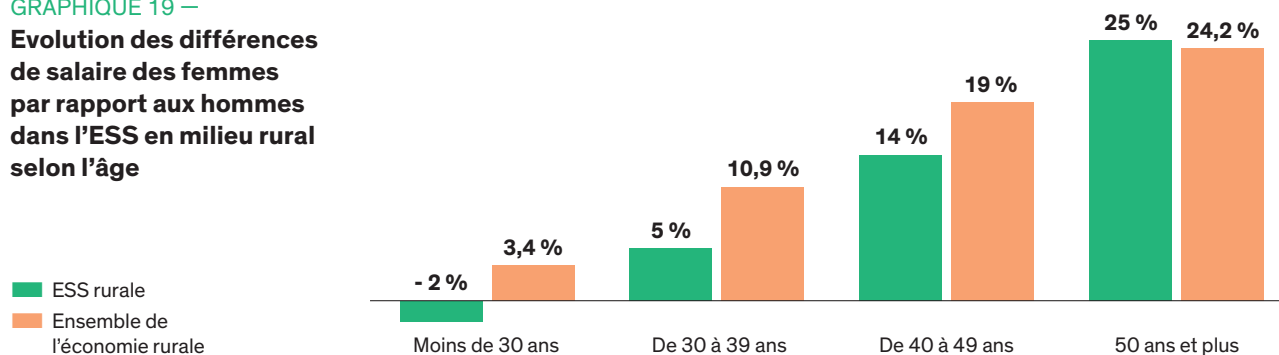
Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

Certains métiers de l'ESS en milieu rural, parmi les plus « masculinisés », vont également se distinguer du reste de l'économie par des inégalités de salaires significatives entre femmes et hommes : par exemple, parmi les ouvriers non qualifiés du bâtiment de l'ESS, les hommes vont gagner jusqu'à 51 % de plus que les femmes quand ils en gagnent 12 % de plus dans l'économie privée lucrative. De même, les hommes ouvriers qualifiés de type artisanal gagnent 30 % de plus que les femmes dans l'ESS contre 11 % dans le reste du secteur privé.

Enfin, l'évolution des salaires selon l'âge montre que les inégalités salariales entre femmes et hommes augmentent avec l'âge. Alors que les hommes de moins de 30 ans gagnent 2 % de moins que les femmes de la même tranche d'âge, leur salaire augmente plus rapidement : **après 50 ans passés, les hommes gagnent ainsi 25 % de plus que les femmes, un écart légèrement plus important que celui observé au sein de l'ensemble de l'économie rurale.**

GRAPHIQUE 19 –

Evolution des différences de salaire des femmes par rapport aux hommes dans l'ESS en milieu rural selon l'âge



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee DADS 2015.

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire occupe une place plus importante dans l'économie des territoires ruraux que dans celles des zones urbaines et péri-urbaines. Cette place résulte principalement de son rôle essentiel en matière d'action sociale, qui représente la moitié de ses effectifs, et notamment dans les activités d'aide à la personne. Son ancrage est également plus marqué qu'ailleurs sur les activités telles que la santé, le soutien aux entreprises, l'hébergement touristique ou encore le commerce. Ce paysage de l'ESS reflète ainsi pour une large part son implantation ancienne, que ce soit à travers le coopérativisme agricole, l'enseignement catholique, l'éducation populaire ou la présence de grandes œuvres philanthropiques en matière d'action sociale.

De plus, il donne à voir une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois, plus résiliente aux difficultés économiques rencontrées par les territoires ruraux et qui ont conduit à une diminution drastique de l'emploi privé et public. Face au vieillissement de la population, à la progression de nouvelles formes de pauvreté, à l'arrivée de jeunes urbains ou encore au retrait croissant du secteur public, l'ESS se révèle moteur du dynamisme de ces territoires. Les initiatives qui la composent sont essentielles à leur attractivité : activités sportives et loisirs, services d'accueil des enfants, art et spectacle, tourisme, etc. sont nécessaires à un cadre de vie favorable pour attirer de nouveaux habitants et répondre à leurs besoins.

Elle n'en est pas moins bousculée sur certaines activités du secteur « présentiel » qui peinent à faire face à la progression de l'économie privée lucrative. Elle est également fragilisée par la problématique de la précarisation de l'emploi, plus forte en milieu rural que dans le reste de la France, qui défavorise tout particulièrement les femmes.

Malgré ces enjeux à relever, tout porte à croire que l'ESS se place au coeur des transitions écologiques et solidaires à venir. En effet, on la retrouve en de nombreux endroits au sein des filières d'avenir que sont l'alimentation durable et les circuits-courts, l'économie circulaire et le réemploi, les énergies renouvelables et les mobilités douces, etc. Ces transitions s'incarnent aussi par l'engagement citoyen d'habitants qui se mobilisent pour valoriser et cultiver les atouts de leur territoire, et dont l'ESS constitue un cadre favorable d'expression.

GLOSSAIRE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Activités financières et d'assurance

Le secteur des activités financières et d'assurance comprend l'intermédiation financière (banques, caisses d'épargne, crédit-bail, etc.), l'assurance (caisses de retraite, assurance relevant du code de la mutualité, etc.) et les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (administration de marchés financiers, gestion de portefeuilles, etc.).

Agriculture, sylviculture et pêche

Ce secteur regroupe les activités de culture et production animale, chasse, sylviculture, exploitation forestière, pêche et aquaculture.

Arts et spectacles

Le secteur des arts et spectacles contient les activités créatives, artistiques et de spectacles (gestion de salle, spectacle vivant, etc.), bibliothèques, archives, musées (monuments historiques, jardins botaniques, zoo, etc.), l'organisation de jeux de hasard et autres jeux d'argent.

Commerce

Le secteur du commerce contient les entreprises ayant une activité dans le commerce & réparation automobile, commerce de gros, intermédiaires, grandes surfaces à prédominance alimentaire, magasins d'alimentation (spécialisés ou non) et les autres commerces de détail (en magasins ou non).

Enseignement

Le secteur de l'enseignement rassemble les activités liées à l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire (général, technique ou professionnel), supérieur, les écoles de conduite, l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, culturel, la formation d'adultes et la formation continue.

Hébergement et restauration

Le secteur de l'hébergement et restauration comprend les hôtels (avec ou sans restaurant), les exploitations de terrains de camping, les hébergements touristiques et collectifs non touristique, la restauration (de type traditionnel ou rapide), les cafés tabacs, les débits de boissons, la restauration collective sous contrat et les traiteurs.

Industrie et construction

Le secteur de l'industrie regroupe les activités de l'industrie agricole et alimentaire, des biens de consommation, automobile, des biens d'équipement, des biens intermédiaires et l'énergie (production et distribution d'électricité, gaz, eau, etc.) et l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution. Le secteur de la construction comprend le bâtiment, génie civil et les travaux de construction spécialisés (charpente, montage de structures, etc.).

Santé

Le secteur de la santé concerne les activités hospitalières, la pratique médicale et dentaire, les activités des auxiliaires médicaux, les ambulances, les laboratoires d'analyses médicales et les centres de collecte et banques d'organes.

Services divers

Les services divers comprennent les secteurs suivants :

- **Administration** : Le secteur administration comprend les activités extraterritoriales et l'administration publique (administration publique générale, défense, justice, etc.).

- **Transports** : Le secteur des transports regroupe les transports ferroviaires, aériens, spatiaux, les transports routiers de voyageurs ou de marchandises, les transports par eau, la manutention, l'entreposage & stockage, la gestion d'infrastructures et les organisations du transport de fret.

- **Information & communication et activités immobilières** :

Le secteur de l'information et communication regroupe la production de films institutionnels et publicitaires, la production et la distribution de film pour le cinéma, les prestations techniques pour le cinéma & la télévision, l'édition et la distribution vidéo, la projection de films cinématographiques, les activités de radio, la production de programmes de télévision, les télécommunications (filaire, sans fil et satellite), la programmation informatique, le conseil et la maintenance de systèmes informatiques et logiciels, les portails Internet et le traitement, hébergement de données. Le secteur des activités immobilières comprend les agences immobilières, l'administration et location de biens immobiliers.

Sport et loisirs

Le secteur sport et loisirs comprend les activités sportives, la gestion d'installations sportives, les parcs d'attraction et à thème, les clubs sportifs et les autres activités liées au sport.

Social

Le secteur social (dénomination « action sociale » selon l'INSEE) rassemble l'hébergement social et médical (enfants handicapés, enfants en difficulté, adultes handicapés, personnes âgées), l'aide à domicile, l'aide par le travail, l'accueil de jeunes, adultes, etc. et les autres formes d'action sociale.

Soutien aux entreprises

Le secteur du soutien aux entreprises comprend les activités juridiques et comptables, d'architecture et d'ingénierie, la recherche et développement, la publicité et les études de marché, les activités vétérinaires, les activités de location (véhicule, machines, etc.), de nettoyage, de sécurité, les activités liées à l'emploi, les agences de voyages, centres d'appels...

Direction de l'étude

CNCRESS – Observatoire national de l'ESS

Rédacteurs

Benjamin Roger, Responsable de l'Observatoire national de l'ESS – CNCRESS
Julien Ramirez, Chargé d'études à l'Observatoire national de l'ESS – CNCRESS

Secrétariat de rédaction

Equipe Avise

Conception graphique et illustrations

La mécanique du sens – Yann Collin

Impression

Imprimerie xxxxxxx – papier 100% PEFC

© Avise Juin 2019

Tous droits réservés

En plaçant au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée et de la relocalisation des activités, en s'appuyant sur des principes de lucrativité limitée et de gouvernance partagée, en mobilisant l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire (ESS) offre une réponse durable aux défis des territoires ruraux.

Réalisée dans le cadre du projet TRESSONS, cette étude cherche à caractériser la place de l'ESS dans ces territoires, les défis auxquels elle est confrontée et l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales qui lui sont liées. Quels emplois dans l'ESS ? Quels secteurs d'activité traditionnels et émergents ? L'étude décrit les dynamiques à l'œuvre en milieu rural, au regard de l'évolution de l'ESS au niveau national et de l'évolution du secteur public et privé hors ESS.



Le projet TRESSONS, piloté par l'Avise et le RTES,

vise à renforcer l'impact de l'ESS dans les territoires ruraux au service d'une transition écologique et solidaire. Démarche d'envergure nationale et multiacteurs, il porte d'une part sur l'analyse et la valorisation des apports de l'ESS ainsi que ses conditions de développement, et d'autre part sur le renforcement des coopérations entre acteurs.

Le projet TRESSONS est lauréat de l'appel à projets 2018 de « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » initié par le Réseau rural national. Il est cofinancé par les crédits européens du FEADER et des crédits nationaux apportés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

